

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication  
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

# **Impact du conflit népalais sur la participation politique des femmes issues de différents systèmes d'oppression dans la gouvernance post-conflit (2008-2013)**

Étude intersectionnelle des expériences politiques des femmes népalaises dans la période post-conflit

Auteur : Laura Chabot

Promoteur(s) : Elena Aoun

Lecteur(s) : Maureen Walschot

Année académique : 2022-2023

Master en sciences politique, orientation relations internationales (diplomatie et résolutions de conflits) – SPRI2MS

## Résumé

Les conflits entraînent des transformations et des opportunités pour les femmes qui peuvent être exposées à de nouvelles connaissances, susceptibles de générer un espace favorable à leur participation et à leur inclusion. Cette étude analyse les changements opérés au Népal, à l'issue du conflit maoïste sur la participation politique des femmes, en tenant compte des parcours et des différences de milieux et de castes, afin d'avoir une représentation holistique de ces transformations.

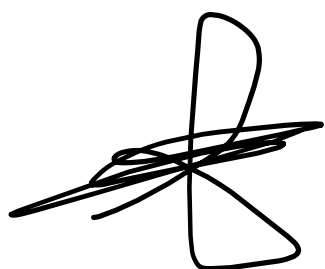
À la fin de la guerre, un quota de 33 % de femmes en politique a été introduit pour assurer la représentation des minorités. Cependant, étant donné la diversité culturelle, ethnique et régionale du Népal, il est essentiel de reconnaître les différentes réalités vécues en politique dans la société post-conflit, en donnant la priorité aux voix des femmes se trouvant à l'intersection de multiples oppressions. Cette étude est basée sur la nomination de 197 femmes à l'Assemblée constituante du Népal en 2008. Mon analyse se concentre spécifiquement sur les expériences de 19 femmes, afin d'étudier l'impact du conflit sur leur participation en politique au Népal, dans la période d'après-conflit.

Mots-clés : Népal, femmes, changement, post-conflit, politique, genre, intersectionnalité

## Déclaration de déontologie

Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned in the lower-left quadrant of the page.

## Remerciements

J'adresse mes sincères remerciements à toutes les personnes qui m'ont aidée dans la réalisation de ce mémoire. Mes remerciements vont en premier lieu à Madame Elena Aoun, promotrice de cette étude, pour son suivi et ses conseils apportés tout au long de ces mois.

Je suis également reconnaissante envers ma famille, pour son soutien, sans qui ce mémoire n'aurait pas pu aboutir, en particulier ma mère qui m'a apporté une aide morale précieuse durant cette période compliquée, en raison de mes problèmes de santé.

Enfin, je remercie aussi les lectrices de mon mémoire pour leur aide précieuse dans la finition de cette recherche.

## Abréviations

IDEA : Institut pour la démocratie et l'assistance électorale

APL : Armée populaire de libération

PCN-maoïste : Parti communiste du Népal (maoïste)

PCUN-maoïste : Parti communiste unifié du Népal (maoïste)

PCN-MLU : Parti communautaire du Népal (marxiste-léniniste unifié)

CN : Parti Congrès népalais

CEDAW : Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

## Table des matières

INTRODUCTION.....	1
<b>0.1. Objectif de la recherche</b> .....	3
<b>0.2. Structure du mémoire</b> .....	4
CHAPITRE 1 : LA REVUE DE LA LITTÉRATURE .....	6
<b>1.1. Les femmes dans les contextes de conflit</b> .....	6
<b>1.2. Les conflits et les transformations potentielles sur la société</b> .....	8
<b>1.3. La transformation et la participation politique dans le Népal post-conflit</b> .....	10
<b>1.4. Vers une compréhension des expériences intersectionnelles de la période post-conflit</b> .....	12
<b>1.5. Conclusion</b> .....	12
CHAPITRE 2 : LE CADRE THEORIQUE .....	14
<b>2.1. L'approche intersectionnelle</b> .....	14
2.1.1. La domination intersectionnelle et la participation politique des femmes au Népal.....	16
<b>2.2. La compréhension de la participation politique formelle</b> .....	18
<b>2.3. Conclusion</b> .....	19
CHAPITRE 3 : L'APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	20
<b>3.1. Les hypothèses</b> .....	20
<b>3.2. L'étude et la conception de la recherche</b> .....	20
3.2.1 La littérature académique et secondaire .....	21
3.2.2. Les biographies des femmes membres de l'Assemblée constituante.....	22
<b>3.3. La stratégie d'échantillonnage</b> .....	23
<b>3.4. L'analyse des données</b> .....	25
<b>3.5. La position et la réflexion</b> .....	25
<b>3.6. Les limites et les défis</b> .....	26
<b>3.7. La validité et la fiabilité des données</b> .....	27
<b>3.8. Conclusion</b> .....	27
CHAPITRE 4 : LE CONTEXTE HISTORIQUE .....	28
<b>4.1. Le système social de caste et de stratification</b> .....	28
<b>4.2. La participation politique des femmes lors des divers régimes politiques précédant le conflit</b> ..	32
4.2.1. Le régime oligarchique des Rana (1846-1950).....	32
4.2.2. La première période démocratique (1950-1960).....	33
4.2.3. La période de Panchayat (1960-1990) .....	34
4.2.4. Le rétablissement de la démocratie (1991-1996).....	35
<b>4.3. La réalité politique des femmes à l'épreuve de la diversité</b> .....	35
<b>4.4. Conclusion</b> .....	36

<b>CHAPITRE 5 : LE CONFLIT MAOÏSTE, LE CHANGEMENT SOCIAL ET L'OUVERTURE POLITIQUE - L'INCLUSION AU CŒUR DE CETTE NOUVELLE DYNAMIQUE.....</b>	<b>38</b>
<i>5.1. L'aperçu du conflit au Népal.....</i>	<i>38</i>
<i>5.2. Les causes de l'insurrection maoïste au Népal : les inégalités horizontales entre les groupes sociaux .....</i>	<i>40</i>
<i>5.3. La mobilisation politique de l'inégalité au profit de l'insurrection .....</i>	<i>42</i>
<i>5.4. Les changements culturels et genrés pendant le conflit .....</i>	<i>43</i>
<i>5.5. Le changement institutionnel vers une politique inclusive .....</i>	<i>45</i>
<i>5.6. L'ouverture d'un espace favorable aux femmes en politique dans la période post-conflit .....</i>	<i>47</i>
<i>5.7. Conclusion .....</i>	<i>49</i>
<b>CHAPITRE 6 : EXPERIENCES, INTERSECTIONNALITE ET PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES NEPALAISES DANS LA SOCIÉTÉ POST-CONFLIT .....</b>	<b>51</b>
<i>6.1. Représentation politique des femmes au sein de l'Assemblée constituante de 2008-2013 .....</i>	<i>51</i>
<i>6.2. Des points de vue divergents sur la capacité d'action et l'inclusion politique de l'après-guerre .....</i>	<i>53</i>
<i>6.3. Etudes de cas : expériences intersectionnelles dans la sphère politique post-conflit .....</i>	<i>57</i>
6.3.1. L'expérience de Jubba Soren.....	57
6.3.2. L'expérience de Uma Gothe Kapali .....	58
6.3.3. Une motivation politique similaire, mais une expérience politique différente .....	59
<i>6.4. Intersectionnalité et retour en arrière progressif ? .....</i>	<i>61</i>
<b>CONCLUSION FINALE .....</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>66</b>
<b>Tableau 3. L'élection des femmes membres à la Chambre des Représentants en 1991 .....</b>	<b>66</b>
<b>Tableau 4. L'élection des femmes membres à la Chambre des Représentants en 1994 .....</b>	<b>66</b>
<b>Tableau 5. Les candidatures des femmes (dont les Dalits) aux élections générales dans les années 90 .....</b>	<b>67</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>68</b>

## INTRODUCTION

*“Anybody who knows anything of history knows that great social changes are impossible without the feminine ferment” - Karl Marx (Yami, 2007, p. 13)*

Au Népal, le mouvement démocratique de 1990 a connu un véritable succès auprès de la population qui a aspiré à un avenir meilleur, à l'issue de l'abolition de la monarchie népalaise établie 240 ans auparavant (Yadav, 2016). Cependant, l'instabilité politique, la corruption et la prise de pouvoir par les élites politiques ont engendré une frustration généralisée. Ce mécontentement a conduit à l'insurrection maoïste dans le pays (Aguirre & Pietropaoli, 2008, p. 359). Il est vrai que le parti communiste népalais maoïste a déclenché une guerre populaire contre le pouvoir en place de 1996 à 2006 (Thapa, 2012, p. 42), ayant pour objectif de créer une république pour le peuple et sans discrimination.

Le conflit armé au Népal a été caractérisé par des violations des droits de l'homme, des bouleversements économiques et la destruction d'infrastructures, mais il a également « bousculé le statu quo des rapports sociaux patriarcaux et créé un environnement favorable à l'autonomisation des femmes » (Upreti et Shrestha, 2017, p. 19) [traduction française]. En effet et ce, en dépit des répercussions négatives, des recherches ont analysé l'impact généré des conflits armés lors la période post-conflit, pouvant être à l'origine de la création d'opportunités (Yadav, 2016).

Comme le soutient Stephan Lubkemann (2008, p. 1), « la guerre [est perçue] comme une condition sociale transformatrice et pas seulement comme une lutte politique menée par le biais de la violence organisée » [traduction française]. Dans ce contexte de conflits, il est ainsi possible d'appréhender les conditions favorables aux groupes marginalisés, dont ces derniers peuvent tirer profit (Yadav, 2021). En revanche, conformément à certaines théoriciennes féministes, il convient de ne pas se restreindre à une focalisation sur le genre, mais de la confronter conjointement à divers critères, tels que la caste, la race, la classe, l'ethnicité ou d'autres marqueurs d'oppression sociale (Valentine, 2007 ; Collins, 2009).

En effet, la catégorie des « femmes » englobe un ensemble hétérogène d'identités et d'expériences multiples issues de différents systèmes de pouvoir et d'oppression (Crenshaw, 1989 ; Collins, 2009), en particulier au Népal, se caractérisant par une grande diversité topographique, culturelle, traditionnelle et religieuse. Les femmes ont traditionnellement été assujetties à la discrimination et à la marginalisation au sein de la société népalaise, mais toutes n'ont pas été confrontées à la même marginalisation.

Il est vrai qu'une hiérarchie des castes prédomine dans le pays, héritée de la tradition hindoue, consistant en une structure dans laquelle les Brahmanes sont au sommet et les Dalits au bas de l'échelle (PNUD, 2009). Selon cette même hiérarchie, les femmes Dalits se retrouvent par exemple dans une position d'infériorité totale et subissent la discrimination relative à leur caste et à leur sexe (Pradhan, 2021). Il est donc important de reconnaître et de prendre en considération la différence des réalités subies par les femmes durant la période post-conflit. Ce travail s'inscrit dans ce cadre et utilise le Népal comme étude de cas. Il prend en compte les diverses expériences des femmes en politique, en fonction de leur origine, de leur statut social et de leur caste afin de retranscrire une image plus réelle de leur participation dans ce domaine à la fin du conflit.

La fin de la guerre civile, suivie du mouvement populaire d'avril 2006 ont permis une amélioration considérable de la représentation des groupes les plus marginalisés de la société sur la scène politique, laissant entrevoir une nouvelle direction démocratique et d'inclusion du genre, dans la gouvernance post-conflit. Un des principaux progrès a résidé dans l'obtention d'une représentation de 33 % des femmes au sein du corps législatif (IDEA, 2011). En avril 2008, pour la première fois dans l'histoire du Népal, 197 femmes issues de divers milieux sociaux, zones géographiques et castes ont été élues à l'Assemblée constituante, assumant la responsabilité de rédiger une nouvelle Constitution pour le Népal (IDEA, 2011). Toutefois, l'accent mis sur l'intégration politique des femmes dans la société post-conflit implique également de se questionner sur la temporalité et l'homogénéité des gains obtenus dans ce domaine, en particulier pour les femmes à l'intersection de multiples systèmes d'oppression.

En outre, dans la période d'après-guerre, la transformation opérée au niveau de l'inclusion politique et de la participation dans les institutions éclipse les perspectives alternatives vécues par différentes réalités de femmes dans ce domaine. En fait, les parcours des femmes sur les bancs de l'Assemblée constituante montrent des points de vue divergents dans l'inclusion, la capacité d'action politique et les défis, témoignant d'une résistance à l'homogénéisation et à l'uniformisation des gains obtenus dans ce domaine durant cette période.

### *0.1. Objectif de la recherche*

Il convient d'analyser la fin du conflit au Népal, en tant que vectrice de changements significatifs dans l'inclusion et la contribution des femmes aux prises de décisions politiques, en tenant compte des parcours et des différences de milieux et de castes, afin d'avoir une représentation holistique de ces transformations. La diversité et la hiérarchisation des rapports sociaux me permettent d'examiner si l'impact de la guerre civile sur la position politique des femmes a été vécu de la même manière par celles qui se trouvent à l'intersection de diverses oppressions et discriminations par rapport aux femmes appartenant à des castes, des classes, des statuts socio-politiques, des niveaux d'éducation et des localisations géographiques privilégiés.

À cet effet, il appartient d'étudier la question suivante : **comment le conflit népalais a impacté la participation politique des femmes issues de différents systèmes d'oppression et d'identités dans la gouvernance post-conflit du Népal (2008-2013) ?**

Au travers du cas d'étude népalais, ce mémoire a pour objectif d'en apprendre davantage sur la relation entre les conflits et la position des femmes dans la société post-conflit, en priorisant les voix des femmes à l'intersection de multiples oppressions et discriminations. Il contribue alors à la déconstruction des femmes comme catégorie homogène au Népal, ainsi qu'à la prise en compte d'une pluralité de réalités vécues dans la reconstruction post-conflit.

Pour les besoins de cette recherche, je me suis appuyée sur la nomination des 197 femmes à l'Assemblée constituante du Népal en 2008, en concentrant plus particulièrement mon analyse sur un échantillon de 19 politiciennes impliquées dans cette instance politique, issues de divers milieux, partis politiques, âges, castes et zones géographiques.

Mon mémoire apporte également une contribution théorique à la littérature sur le genre et le processus transformateur de la guerre, en utilisant l'intersectionnalité comme théorie de référence, afin de mieux cerner les expériences complexes des femmes en politique au Népal avant, pendant et après le conflit. Comme mentionné dans le chapitre sur la théorie, j'ai utilisé un cadre théorique intersectionnel, inspiré de la « matrice de domination » de Patricia Hills Collins (2009).

## *0.2. Structure du mémoire*

Ce mémoire est divisé en six chapitres. Le premier fait état de la littérature existante sur le sujet traité, tandis que le deuxième se focalise sur le cadre théorique, basé sur une approche intersectionnelle, primordiale pour cette analyse. Le chapitre trois met en évidence les hypothèses, les questions méthodologiques de l'étude, ses limites, ainsi que le positionnement du chercheur.

Dans le chapitre quatre, le contexte historique du mémoire est décrit : il explore à la fois l'instauration du système de caste, la perpétuation des discriminations envers les groupes marginalisés et la participation politique des femmes avant le conflit, en mentionnant l'élitisme et la différence de traitement pour celles à l'intersection de différentes oppressions. Le chapitre suivant se concentre sur les causes de la guerre civile népalaise, à savoir les inégalités horizontales existantes au sein de la société.

Il met également en exergue les changements culturels et politiques engendrés par le conflit, favorisant ainsi l'ouverture d'un espace propice à l'inclusion politique des femmes issues de différents milieux socio-économiques, castes et zones géographiques.

Enfin, le dernier chapitre présente la participation politique des femmes, en termes de représentation, de capacités d'action et d'influence, en tenant compte de leurs expériences diverses et divergentes. Par ailleurs, une étude de cas intersectionnelle est décrite et permet d'avoir une vision détaillée des expériences de deux membres de l'Assemblée constituante au sein du parti maoïste, issus de différents milieux sociaux, castes et niveaux d'éducation.

## CHAPITRE 1 : LA REVUE DE LA LITTÉRATURE

Ce chapitre analyse la littérature pertinente relative à la représentation des femmes dans les contextes de guerre, ainsi que le potentiel de transformation des conflits dans les sphères sociale et politique, au cours de la période d'après-conflit.

Bien qu'une vue d'ensemble de la littérature existante révèle les contributions diverses et importantes du corpus actuel sur les femmes, la guerre et la transformation sociale dans la période post-conflit, il convient d'approfondir la problématique de l'homogénéisation des identités et des expériences.

### *1.1. Les femmes dans les contextes de conflit*

Cette section présente la littérature portant sur les femmes dans les conflits armés, ainsi que son évolution. La représentation des femmes lors des conflits est souvent basée sur l'image de la réfugiée, de la femme en situation de perte, de la veuve ou de la femme victime de violences sexuelles (Ni Aolain, et al., 2011, p. 40).

En effet, il existe un large éventail de recherches sur le viol, les violences sexuelles et la torture dont ont souffert les filles et les femmes pendant la guerre (Nordstorm, 1999 ; Leatherman, 2011), ainsi que sur les effets néfastes des conflits armés sur leur santé (Jansen, 2006 ; De Largy, 2013). Leurs travaux ont permis de mettre en lumière les vulnérabilités subies par de nombreuses d'entre elles dans les zones de conflit, tout en incitant les décideurs politiques à intervenir rapidement, afin de pallier ces situations.

On considère généralement par défaut que les femmes sont les victimes et les hommes les auteurs des violences dans les conflits armés (Gerecke, 2009). En effet, selon Lindsey (2001), bien que les hommes et les femmes soient tous deux touchés lors d'un conflit, il s'avère que, dans ce contexte, ces dernières sont davantage marginalisées, du fait de leur traditionnelle exclusion des sphères politique, économique et culturelle.

Cependant, ces recherches tout en favorisant la visibilité des vulnérabilités subies en période de conflits, contribuent également à véhiculer l'idée reçue consistant à ne prendre en compte les femmes qu'au travers du prisme de victimes de guerre.

Toutefois, ces représentations n'intègrent pas la partie abondante de la littérature relative aux rôles actifs endossés par les femmes pendant les périodes de conflit et post-conflit (Bop, 2001 ; Sharoni, 2001 ; Sjoberg et Gentry, 2007). En effet, les conflits permettent l'ouverture d'un espace facilitant à la fois l'agence et l'autonomisation des femmes, du fait de leur implication privilégiée dans la vie publique et de l'absence des hommes dans les familles (El Bushra, 2000 ; Hughes, 2009 ; Tripp, 2015 ; Berry, 2018).

Par exemple, les recherches menées par El Bushra (2000) ont mis en lumière la possibilité pour les femmes de se doter de nouvelles compétences et ainsi d'assumer de nouveaux rôles, en raison des changements entrepris dans la division du travail pendant la guerre. Il est fréquent que les femmes se retrouvent dans l'obligation de subvenir aux besoins de leur foyer, en remplissant des fonctions qui étaient jusque-là occupées par des hommes. Cela implique ainsi un apprentissage nouveau et une évolution potentielle à long terme de la division du travail entre les sexes (Moser, 2007).

De plus, même si elles sont relativement peu nombreuses à combattre, leur présence dans des postes de combat ne cesse d'augmenter (Berry, 2018). Selon Kolås (2017), les femmes et les jeunes filles issues de différentes catégories sociales ont participé en grand nombre au conflit armé au Népal. Par conséquent, certaines d'entre elles ont remis en question à la fois les rôles traditionnels et la notion de féminité, par le biais du port d'armes, de vêtements d'hommes ou encore par le fait de se couper les cheveux. Ainsi, « en l'absence des hommes, les femmes ont également assumé des tâches non conventionnelles, telles que le labourage et certaines ont commencé à s'occuper des affaires du ménage, devenant ainsi relativement indépendantes » (Kolås, 2017, p.99).

Ces éléments mettent en exergue les changements majeurs dans la répartition des rôles entre les hommes et les femmes au cours de la guerre civile ayant duré une dizaine d'années. Les études mentionnées ci-dessus révèlent que les femmes sont plus que des victimes passives, en temps de guerre.

## *1.2. Les conflits et les transformations potentielles sur la société*

Il convient d'appréhender la transformation induite par les conflits, en vue d'en cerner les impacts sur les femmes. Il est vrai que la littérature fait état de changements structurels provoqués par cette période de troubles, se traduisant par la mise en place de nouveaux processus sociaux et institutions (Collier et Collier, 1991 ; Mahoney, 2000).

Les études de Blattman (2009), de Bellows et de Miguel (2009) ont démontré qu'après les conflits en Ouganda, ainsi qu'en Sierra Leone, la probabilité de voter et de participer activement à la vie politique était plus élevée chez les individus qui avaient été victimes de violences importantes. Ainsi, l'intensité d'un conflit est susceptible de modifier la société.

Les processus sociaux en lien avec les conflits ont également été approfondis par Elisabeth Wood (2008, p. 540) par le biais de l'étude de « la transformation des acteurs sociaux, des normes structurelles et des pratiques au niveau local », en comparant le contexte de guerre du Sri Lanka, à celui de la Sierra Leone, du Pérou et du Salvador. Selon elle, les conflits peuvent « changer radicalement le rythme des processus existants, les réorienter ou modifier leurs conséquences, avec un effet peut-être irréversible » (Wood, 2008, p. 540) [traduction française].

Par ailleurs, des études quantitatives mettent en avant un taux plus élevé de femmes dans le corps législatif dans les pays en guerre depuis les années 1980, en comparaison avec ceux qui ne l'ont pas été (Hughes, 2009 ; Tripp, 2015).

En incorporant le conflit dans les modèles statistiques standards, afin d'analyser la représentation politique des femmes, Hughes (2009) a constaté que le pourcentage de femmes au parlement était plus important, en cas de conflit armé dans les pays à faible revenu.

De plus, elle a conduit une recherche supplémentaire sur le sujet, conjointement avec Aili Mari Tripp, en se restreignant au cas d'étude de l'Afrique. Toutes deux sont parvenues à la conclusion que les guerres civiles ont contribué, à partir des années 80, à une ouverture d'opportunités post-conflit au niveau politique, se traduisant par l'augmentation de 4 à 6 % de la représentation des femmes dans les instances législatives. Cela signifie que la guerre a favorisé la création de nouvelles institutions.

Marie E. Berry (2017) a par exemple analysé les expériences des femmes au Rwanda et en Bosnie-Herzégovine post-conflit, mais aussi l'impact de la guerre sur le renforcement de l'agence politique des femmes dans ces deux pays. Ainsi, « si la guerre est destructrice, elle est aussi une période de changement social rapide qui reconfigure les relations de pouvoir entre les sexes, en occasionnant des changements démographiques, économiques et culturels interdépendants » (Berry, 2017, p. 2) [traduction française]. Selon elle, la probabilité que les femmes participent en politique à divers niveaux augmente, en raison de leur contribution aux combats, générant une transformation des rôles de genre (Berry, 2017, p. 3).

Néanmoins, si la guerre peut créer un cadre d'opportunités propice aux changements politiques et sociaux, en particulier dans la promotion des droits et de la représentation politique des femmes, la littérature féministe (Webster, Chen et Beardsley, 2019) a mis l'accent sur la réaffirmation du contrôle patriarcal dans les sociétés post-conflit. Codou Bop (2001, p.33) mentionne que les gains « semblent être plus fragiles dans les situations post-conflit que leurs pertes, qui restent souvent inexplicables en raison de l'absence de perspective politique sur la transformation des relations de genre dans un contexte post-conflit ». Il s'avère que les opportunités ne sont souvent pas durables car, lorsqu'on s'éloigne d'un contexte de conflit, on attend des femmes qu'elles reprennent leurs rôles traditionnels, au détriment de leur participation à la sphère politique (Lindsey, 2001, p. 31 ; Moser, 2007).

Il est à noter que le retour en arrière de la participation des femmes pendant la période post-conflit est justifié par diverses raisons pouvant être complexes et dépendantes du contexte.

Par exemple, pour Kumar (2001), ce retour en arrière des gains politiques s'explique par trois facteurs différents, étant fonction de la nostalgie des traditions causée par le stress psychologique du conflit, de l'épuisement physique et moral des femmes.

En effet, ce phénomène est motivé par le fait que les femmes aient assumé à la fois la responsabilité politique et familiale et aient fait face à la réaffirmation de l'autorité masculine, ne leur laissant aucune place pour poursuivre leur volonté de s'affirmer dans la sphère politique.

Toutefois, il est important de reconnaître la pluralité des réalités vécues et la multiplicité des histoires des sociétés d'après-guerre, en lien avec les potentiels changements d'un conflit sur les gains, l'inclusion et le potentiel retour en arrière des femmes dans la société.

### *1.3. La transformation et la participation politique dans le Népal post-conflit*

Plusieurs études ont mis en évidence le potentiel de transformation du conflit au Népal dans les sphères sociale et politique (Manchanda, 2004 ; Yadav, 2016 ; Kolas, 2017). Par exemple, Manchanda (2004) a analysé la modification des identités culturelles, ainsi que la redéfinition du programme social dans le pays et a affirmé, qu'en dépit des désillusions, les femmes au Népal ont bénéficié du conflit maoïste (Manchanda, 2004).

De plus, cette idée est reprise par Yadav (2016) qui a également étudié les répercussions inattendues du conflit sur le statut des femmes népalaises, au travers de l'influence des théories de Judith Butler, Pierre Bourdieu et Michel Foucault, en se focalisant sur les expériences des femmes.

Ces recherches ont montré un potentiel émancipateur du conflit pour ces dernières dans divers aspects de la sphère sociale, y compris la politique, dans le sens où leur présence à des postes « non-traditionnels » a bousculé la perception que l'on peut avoir de la féminité.

D'autres recherches, comme Upreti, Upreti et Ghale (2020) ont davantage porté sur la sphère politique, en évoquant également l'évolution opérée après le conflit. Par exemple, elles ont focalisé leurs travaux sur le combat des femmes pour l'égalité au Népal, leurs réussites actuelles dans le processus politique, ainsi que les difficultés connexes qui subsistent. Dans une autre étude, Upreti et Shrestha (2017) ont concentré davantage leur analyse sur les dynamiques sous-jacentes de la participation politique des femmes à la rédaction de la Constitution, en mentionnant leur rôle historique dans la politique népalaise. Toutefois, aucune mention n'a été apportée en matière de différences entre les divers groupes, castes et milieux sociaux, lors des périodes pré et post-conflit.

Les études sur les femmes népalaises ont été majoritairement axées sur la catégorie universelle des femmes, ce qui revient à ignorer les diversités culturelles, ethniques, régionales et religieuses de leur expérience et de leur vécu, ainsi qu'à effacer l'historicité de ces différences. Kanel (2014) s'est toutefois questionnée sur le grand nombre de femmes dans l'Assemblée constituante et leur influence dans la sphère politique. Elle a démontré que l'alliance entre les femmes s'est révélée insuffisante, en raison de cette diversité, mais sans approfondir la réflexion sur les différentes expériences.

Lotter (2017) a été l'une des rares chercheuses à examiner l'influence du patriarcat sur les femmes « dynastiques » et « non-dynastiques » dans la sphère politique post-conflit, en tenant compte de cette diversité. Cependant, très peu d'études ont traité des perceptions, des divergences et de la complexité des expériences en politique à l'issue du conflit, au travers d'une lentille intersectionnelle. Il convient d'étudier l'impact du conflit, à l'aide d'une approche descendante des changements opérés qui tiennent compte des expériences variées des individus. Par ailleurs, Seira Tamang (2009) a affirmé que cette tendance à adopter la catégorie homogène des femmes népalaises comme cadre d'analyse était le résultat des approches « Women In Development » (WID) instaurées au milieu des années 1970.

L'image essentialisée des femmes népalaises a été promue, lors de la construction d'une identité nationale de la période Panchayat, où ont été ignorées la diversité et la complexité des réalités.

#### *1.4. Vers une compréhension des expériences intersectionnelles de la période post-conflit*

Au cours des quinze dernières années environ, le discours sur l'après-conflit a connu une évolution critique, notamment en ce qui concerne la manière dont les différents groupes de la société ont vécu leur expérience de la guerre et de l'après-guerre, en lien avec les institutions et les programmes apparus lors de cette période. D'autre part, certains chercheurs, comme Heidi Hudson (2016, p. 196), ont souligné la création d'une « image aseptisée du genre », dans laquelle les dirigeants ou les élites représentent et parlent toujours au nom des femmes marginalisées, ce qui néglige généralement les expériences et les actions différenciées dans ces contextes post-conflit.

Certaines recherches ont récemment mis en évidence les avantages de la théorie féministe dans l'approche de ces notions, dans le but de réduire le « déséquilibre entre les sexes » et déconstruire la catégorie homogène des femmes dans la littérature relative aux situations post-conflit (Laura McLeod, 2015 ; Stefanie Kappler et Nicolas Lemay-Hébert, 2019). Par exemple, Lemay-Hébert et Kappler (2019) ont démontré que l'utilisation de l'intersectionnalité peut aider à surmonter les nombreuses critiques de la construction de catégories binaires et favorise l'engagement « avec les relations de pouvoir qui façonnent la formation des identités et des expériences dans les contextes post-conflit » (p. 161) [traduction française].

#### *1.5. Conclusion*

Ce chapitre donne un aperçu de la littérature décrivant la représentation des femmes dans les conflits armés et le potentiel de transformation de la guerre dans l'ouverture d'un espace, contribuant à l'action et à la participation des femmes.

Toutefois, si de nombreuses études ont étudié le Népal dans la sphère politique post-conflit, leur approche s'est principalement concentrée sur les femmes, au travers d'une catégorie homogène qui ne tient pas compte de la nature complexe de cette période.

Les résultats de la recherche existante soulèvent également d'autres questions : les femmes népalaises viennent-elles toutes d'un milieu et d'une caste similaires et vivent-elles la période post-conflit dans la sphère politique de la même manière ?

Ainsi, un engagement empirique plus poussé est nécessaire pour disséquer cette diversité, afin de mieux aborder le statut souvent généralisé des femmes. La meilleure façon de comprendre l'impact du conflit sur la participation politique des femmes issues de différentes castes, ethnies ou zones géographiques est d'adopter une approche théorique intersectionnelle, tout en prenant en compte la diversité des expériences, remettant ainsi en question le récit singulier des femmes dans la sphère politique de l'après-guerre. Mon mémoire apporte une contribution, en mettant en lumière les expériences des femmes à l'intersection de multiples oppressions et discriminations, notamment la caste, la classe, l'éducation, le statut social, l'appartenance ethnique et la situation géographique.

## CHAPITRE 2 : LE CADRE THEORIQUE

Dans ce chapitre, je m'attache à développer le cadre théorique intersectionnel, pour mieux cerner l'impact du conflit sur la participation politique des femmes, en tenant compte des diverses réalités et expériences dans la sphère politique formelle. En effet, les femmes népalaises proviennent de niveaux sociaux différents et cette diversité s'opère au travers de la caste, la classe, l'ethnie, du niveau d'éducation et du statut social (Des Chene, 1997 ; Manchanda, 2004 ; Yami, 2007).

A l'issue du conflit maoïste, les femmes sont entrées dans le domaine politique, mais la diversité de leurs origines les a possiblement placées dans une position différente, en matière de contribution politique, d'influence et de défis à relever. À cet égard, je construis un cadre théorique intersectionnel, englobant la « matrice de domination » du féminisme noir (Collins, 2009), pour encadrer les diverses réalités de la participation politique des femmes.

### *2.1. L'approche intersectionnelle*

L'approche intersectionnelle décrit le statut d'un individu à l'intersection de multiples identités de groupes et systèmes d'oppression (Minow, 1997, p. 38). Cette approche a émergé au sein du féminisme noir, en réponse à l'analyse des expériences des femmes afro-américaines, exclusivement à travers une approche mono-axiale, en tant que femmes ou membres de la race noire, en excluant leur dépendance mutuelle (Giri, 2020).

Les revendications des femmes de couleur visent notamment à considérer et à analyser la combinaison des effets des formes d'oppression liées à la race, à la classe et au sexe dans la théorie féministe. Le terme « intersectionnalité » a été utilisé pour la première fois par Kimberlé Crenshaw pour décrire la façon dont la race et le genre influent sur la vie des femmes noires confrontées à la loi (Crenshaw, 1991).

D'après cette dernière, le mouvement des femmes est principalement déterminé par l'expérience des femmes blanches et les stratégies antiracistes sont élaborées à partir des expériences d'hommes noirs, en occultant celles de femmes noires (Crenshaw, 1993, p. 1252).

Si l'invention du terme est attribuée à Crenshaw, on retrouve toutefois l'utilisation de cette approche sous la plume de femmes afro-américaines datant du XIXe siècle, parmi lesquelles figurent Harriet Tubman, Mary Church Terrell et Ida B. Wells-Barnett (May, 2015, p. 56). Plus récemment, des chercheuses féministes, à savoir Bell Hooks (1989), Patricia Hill Collins (1990), et Chandra Mohanty (1991) ont également mené des études intersectionnelles (Gouws, 2017).

La notion d'intersectionnalité a été appliquée pour critiquer l'essentialisation des expériences liée à la discrimination par le féminisme radical. En effet, l'utilisation d'une catégorie d'analyse homogène pour désigner les femmes a été privilégiée par les premières théories féministes radicales pendant les années 70 et 80 dans les pays du Nord (Gouws, 2017). Par conséquent, cette notion a servi à remédier au caractère essentialiste, en donnant aussi une importance aux autres marqueurs d'identité.

Par la suite, nombreuses sont les chercheuses féministes qui ont tenu compte de cette notion et du lien « entre les multiples dimensions de la relation sociale et les identités sociales » (McCall, 2005, p. 1771) [traduction française]. Anna Julia Cooper incarne cette figure. Dans son ouvrage "a voice from South", elle étudie les expériences des femmes dans son travail et la manière dont le genre et la race s'inscrivent dans ce milieu, basé sur des privilèges et des oppressions. Elle affirme dans ses écrits qu'une femme de couleur est confrontée à la fois à la discrimination liée à son sexe et également à sa race (Cooper, 1988). En fait, elle évoque l'utilisation de deux toilettes, dont l'une était « pour les femmes » et l'autre « pour les personnes de couleur », mettant ainsi en évidence la différenciation relative au sexe et à la couleur de peau (Cooper, 1988).

Toutefois, ce concept d'intersectionnalité a été rapidement critiqué, du fait de son approche « statique » des identités, dans laquelle le but initial a été perdu de vue, à savoir « l'interaction dynamique des identités [et] comment des relations de pouvoir inégales conduisent à différentes formes d'oppression » (Gouws, 2017, p. 21).

Comme May le déclare (2015, p. 21) :

« L'intersectionnalité met en évidence la manière dont les identités vivantes, les systèmes structurels, les sites de marginalisation, les formes de pouvoir et les modes de résistance s'entrecroisent de manière dynamique et changeante. Les implications importantes de la pensée matricielle sont qu'elle empêche l'approche d'ajouter et remuer, souvent utilisée pour ajouter un ou plusieurs groupe(s) d'identité aux approches épistémologiques, aux stratégies politiques ou aux méthodologies de recherche existantes, afin que nous puissions rendre compte des relations de pouvoir et de leur impact sur les personnes » [traduction française] (May, 2015, p. 22-23).

« L'intersectionnalité centre le pouvoir d'une manière multidimensionnelle, en se déplaçant à travers différents sites et échelles en même temps. Elle n'est pas neutre mais est issue d'histoires de lutte qui poursuivent des formes multidimensionnelles de justice » [traduction française] (May, 2015, p. 28).

En conséquence, la notion d'intersectionnalité ne vise pas à promouvoir des « catégories d'identité statiques, mais fait également référence à l'expérience vécue du pouvoir, des privilèges et du contact relationnel entre les catégories d'identité » (Gouws, 2017, p. 22).

### 2.1.1. La domination intersectionnelle et la participation politique des femmes au Népal

La matrix de domination a été conceptualisée par Patricia Hill Collins (2009) pour désigner les « configurations particulières d'oppression et de résistance le long de diverses lignes de différence socialement construites qui façonnent la vie dans des communautés et des moments historiques spécifiques » (DeVault, 2007, p. 1).

L'utilisation de cette conceptualisation dans ce travail est essentielle, car elle contribue à avoir un aperçu des niveaux de domination auxquels sont confrontés les groupes de femmes. Son approche se situe dans la lignée de la pensée féministe noire, où les groupes marginalisés dont les femmes noires notamment, doivent être traités comme des agents de la connaissance.

Dans ce mémoire, je me suis inspirée de ce modèle que j'ai appliqué à la participation politique des femmes népalaises, en tenant compte des diverses réalités issues de la période post-conflit. En procédant ainsi, ma démarche dépasse le cadre exclusif des récits dominants dans lesquels les femmes constituent une entité homogène. La matrice de domination se réfère à un modèle d'oppression et de domination organisées, où préfigurent la race, la classe et le genre dans le cadre de la situation des femmes afro-américaines aux États-Unis. Mais, elle laisse entrevoir la possibilité d'intégrer d'autres formes d'oppression dans d'autres contextes. En effet, ce concept illustre le caractère universel du croisement des oppressions, organisées à travers diverses réalités locales (Collins, 2009, p. 246-247). Par conséquent, il est possible de tenir compte des axes d'oppression, comme la caste et l'ethnicité, omniprésents dans le paysage social népalais.

Comme le souligne Giri (2020), il en résulte « une position conceptuelle selon laquelle tous les groupes opprimés de diverses manières présentent des avantages ou des désavantages à des degrés divers, voire des avantages et des désavantages en même temps » (p. 53) [traduction française]. Au travers de mon étude, il est donc possible de comprendre les diverses réalités des femmes issues de différentes castes qui partagent des degrés de désavantages et d'avantages différents. Ainsi, l'oppression patriarcale subie par les femmes Brahmanes / Chettrey, en tant que femmes peut être également observée, malgré leurs privilèges d'appartenir à une caste supérieure. De même, les femmes Dalits / Janjati appartenant à une caste inférieure et défavorisée souffrent elles aussi de l'oppression patriarcale.

Comme dans le cas des femmes afro-américaines, cette recherche présente les femmes politiciennes népalaises, comme des individus autodéfinis et autonomes, confrontés à l'oppression liée au sexe, à la caste, à la classe et à la zone géographique. Elle souligne l'importance de leur expérience vécue dans la production de connaissances et l'autonomisation des personnes opprimées (Collins, 1990, p. 221-238).

Dans le contexte népalais, le féminisme noir contribue à comprendre et à repenser les relations sociales de domination et de résistance.

## *2.2. La compréhension de la participation politique formelle*

Dans le cadre de ce mémoire, la participation politique formelle, relative aux fonctions gouvernementales, aux élections et aux partis politiques est privilégiée, au détriment de la participation informelle. Au sein de ces espaces politiques formels, la représentation législative issue de divers systèmes d'oppression est l'un des critères les plus visibles pour évaluer le statut des femmes. Toutefois, la littérature fait état de la question de la représentation substantive, par rapport à la représentation descriptive.

Hanna Fenichel Pitkin est considérée comme la première théoricienne politique à proposer trois types de représentation politique des femmes : descriptive, symbolique et substantive. Les représentations descriptives et symboliques désignent le fait de « se tenir pour », tandis que la représentation substantive signifie « agir pour » (Pitkin, 1967). La représentation descriptive est liée en particulier à la représentation proportionnelle. Dans ce cadre, l'élection des femmes marginalisées est encouragée par les systèmes électoraux et les listes de partis. En revanche, d'après plusieurs recherches, il ne résulte pas toujours de la mise en place de la représentation descriptive, une amélioration pour ces femmes de leurs moyens de subsistance (Wangnerud, 2009). La représentation substantive vise à ce que ces femmes ne soient pas représentées par d'autres et qu'elles agissent pour leur propre compte.

Toutefois, il s'avère que la représentation doit répondre à leurs intérêts, qu'elles soient issues de différents groupes ethniques et classes sociales (Akiyode-Afolabi, 2018). Cette représentation est envisageable uniquement dans des institutions, favorisant le respect et les valeurs démocratiques. Néanmoins, le débat relatif à l'inclusion des femmes, en particulier dans les instances politiques se doit de dépasser les chiffres (Ballington et al., 2005). Leur présence en politique ne se traduit pas systématiquement par « une représentation et une participation efficaces, contribuant à l'égalité des sexes ou ayant un impact sur de nombreuses femmes » (Akiyode-Afolabi, 2020, p. 3) [traduction française]. Par exemple, dans la majorité des pays africains, malgré le fait que les lois et les politiques semblent inciter la participation des femmes, la réalité en est toute autre dans les faits et superficielle dans la pratique.

En effet, on entend par participation politique « l'implication active et l'engagement des individus, hommes et femmes, dans le processus politique qui affecte leur vie » (Kassa, 2015, p. 3) [traduction française]. La participation active consiste à exprimer son vote, à adhérer à un parti politique et à influencer sur le processus de prise de décisions, par exemple par le biais d'une capacité d'organisation, à engager un dialogue public avec des représentants élus ou à occuper une fonction publique aux niveaux local, régional, national et international (Ahmed, 2013). De ce fait, on considère que la participation politique est un pré-requis nécessaire à la promotion du changement politique.

### *2.3. Conclusion*

Le présent chapitre a introduit le cadre théorique intersectionnel par rapport à la problématique de recherche de ce mémoire - **comment le conflit népalais a impacté la participation politique des femmes issues de différents systèmes d'oppression et d'identités dans la gouvernance post-conflit du Népal (2008-2013) ?**

L'utilisation de la théorie intersectionnelle inspirée de la matrice de domination de Patricia Collins permet de mettre en évidence la diversité des expériences des femmes dans le Népal post-conflit, dans le but de dresser un tableau holistique de l'impact du conflit sur leur participation politique formelle. Ce cadre est solide et intègre les diverses expériences des femmes à l'intersection de multiples systèmes d'oppression et d'identité. Dans le chapitre suivant, nous examinerons le cadre méthodologique qui répond à la question de recherche et au cadre théorique mentionnés dans le présent chapitre.

## CHAPITRE 3 : L'APPROCHE METHODOLOGIQUE

Ce chapitre présente les méthodes utilisées dans cette étude, pour obtenir des données relatives à la problématique de ce mémoire.

Dans la première section, je décris mes hypothèses qui serviront de lignes directrices à la problématique. La méthode de recherche employée pour ce mémoire est également mentionnée, en passant en revue la littérature combinée à l'utilisation de biographies. Dans la dernière section, sont exposées les caractéristiques des participants, ma position en tant que chercheuse, ainsi que les limites de mon étude.

### 3.1. *Les hypothèses*

Pour atteindre l'objectif de cette étude, nous nous appuyerons sur un raisonnement déductif pour formuler nos hypothèses :

*H1 : le conflit maoïste a créé un espace propice à une participation politique hétérogène des femmes népalaises dans la gouvernance post-conflit.*

*H2 : la création de cet espace a été une composante importante, mais elle s'avère insuffisante pour celles qui se trouvent à l'intersection de différents systèmes d'oppression, comme en témoignent leurs expériences dans la sphère politique post-conflit.*

### 3.2. *L'étude et la conception de la recherche*

Cette étude vise à approfondir davantage la relation entre les conflits et la position des femmes dans la société post-conflit sur le plan politique, en priorisant les voix de celles-ci à l'intersection de multiples oppressions et discriminations. Pour atteindre l'objectif de cette étude, une stratégie de recherche qualitative est adoptée.

Selon Denzin (2000), la recherche qualitative est axée sur plusieurs méthodes et implique une approche interprétative et naturaliste du sujet. Cette recherche permet d'étudier le sujet en question et de mieux le comprendre. Elle est très exploratoire et descriptive ; elle n'a pas de conception rigide, ni fixe, ce qui donne au chercheur l'avantage d'une plus grande flexibilité (Kakulu, 2014).

La recherche qualitative s'intéresse aux opinions, aux expériences et aux sentiments des individus pour produire des données subjectives. Par conséquent, pour cerner la diversité des réalités et expériences des femmes en politique au Népal, un modèle de recherche qualitative est bénéfique, car il permet de décrire des phénomènes sociaux naturels et d'appréhender une situation, à travers une perspective holistique (Kakulu, 2014).

Ce mémoire vise à fournir une description et une interprétation à un questionnement, en incluant les voix des participants et la compréhension de leurs expériences, ce que la recherche qualitative garantit (Creswell, 2007). Dans cette étude, la combinaison d'une analyse de la littérature académique et secondaire à l'utilisation de biographies d'entretiens a été réalisée pour mener une analyse holistique.

### *3.2.1 La littérature académique et secondaire*

Cette recherche s'est appuyée à la fois sur des données d'entretiens et des informations provenant d'articles évalués par des pairs, pour étudier l'impact du conflit maoïste sur la participation politique des femmes, venant de différents systèmes d'oppression et d'identités. L'analyse littéraire réalisée dans le cadre de ce mémoire a porté sur un ensemble de documents scientifiques, tout en incluant également des documents non-scientifiques, afin de pallier principalement les lacunes de la recherche scientifique.

Parmi les sources secondaires, des rapports d'organisations non-gouvernementales et d'organisations internationales ont été utilisés, comme le Centre de recherche pour l'innovation et le développement éducatifs, l'Institut pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA), le Programme des Nations-Unies pour le développement au Népal.

La documentation provenant de sources diverses permet une meilleure compréhension du contexte et des groupes étudiés (Grant et Booth, 2009, p. 97).

De même, certains rapports gouvernementaux ont été étudiés, tels que la Commission électorale de 2011 et le Bureau central des statistiques du Népal, afin d'analyser la participation politique des femmes issues de différents milieux.

De la littérature grise a également été intégrée, avec l'utilisation d'articles de presse, tels que le Nepali Times, afin d'obtenir davantage d'informations sur le traitement des femmes issues de différentes oppressions.

### *3.2.2. Les biographies des femmes membres de l'Assemblée constituante*

Ce mémoire est également basé sur les biographies individuelles des femmes membres de l'Assemblée constituante, mises en ligne en 900 pages par l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, le Caucus des femmes, le Secrétariat de l'Assemblée constituante et la Société juridique du Népal.

Ces biographies sont basées sur leurs passés familiaux, leurs carrières politiques avant le conflit, leurs expériences au sein de l'Assemblée constituante durant la période post-conflit, y compris sur les défis auxquels les femmes membres ont été confrontées (IDEA, 2011, pp. 55-56). Dans le cadre de ce mémoire, parmi ces 197 entretiens, je me suis attachée à retenir 19 expériences, en prenant en compte les voix des femmes à l'intersection de multiples oppressions et discriminations, reflétant la diversité de la société népalaise.

Bien que ces biographies contiennent des informations recueillies lors d'entretiens qui ont déjà fait l'objet d'une analyse statistique, elles constituent néanmoins une source d'information fondamentale pour des études qualitatives.

### 3.3. La stratégie d'échantillonnage

La sélection des biographies a été réalisée sur la base de certains critères, de façon à assurer l'orientation de la recherche, en y incluant différents points de vue pertinents pour l'étude :

- L'appartenance à diverses castes, ainsi qu'à différents milieux sociaux économiques et politiques, visant à détenir des données sur des expériences variées des périodes pré-conflit, durant conflit et post-conflit.

- Et l'appartenance à différents partis politiques.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques liées aux femmes politiciennes sélectionnées :

NOMS	NIVEAU D'EDUCATION	SYSTEME D'ELECTION	AGE EN 2008	PARTIS POLITIQUES
<b>Jubba Soren</b>	Alphabétisée (lecture / écriture)	Représentation proportionnelle	36 ans	PCUN-maoïste
<b>Kamala Rokka</b>	Certificat de fin d'études secondaires	Représentation proportionnelle	32 ans	PCUN-maoïste
<b>Dama Sharma</b>	Intermédiaire - études universitaires supérieures	"First Past The Post"	38 ans	PCUN-maoïste
<b>Durgi Devi Paswan</b>	Alphabétisée (lecture / écriture)	Représentation proportionnelle	36 ans	PCUN-maoïste
<b>Bishnumaya BK</b>	Premier cycle universitaire	Représentation proportionnelle	33 ans	PCN-MLU
<b>Kalpana Sob</b>	Alphabétisée (lecture / écriture)	Représentation proportionnelle	36 ans	CN
<b>Ang Dawa Sherpa</b>	Premier cycle universitaire	Représentation proportionnelle	38 ans	PCUN-maoïste
<b>Renu Dahal</b>	Certificat de fin d'études secondaires	Représentation proportionnelle	31 ans	PCUN-maoïste
<b>Babita Devi Dhobi</b>	Alphabétisée (lecture / écriture)	Représentation proportionnelle	28 ans	Parti Rastriya Prajatantra

<b>NOMS</b>	<b>NIVEAU D'EDUCATION</b>	<b>SYSTEME D'ELECTION</b>	<b>AGE EN 2008</b>	<b>PARTIS POLITIQUES</b>
<b>Ambika Basnet</b>	Premier cycle universitaire	Représentation proportionnelle	57 ans	CN
<b>Dr. Arzu Rana-Deuba</b>	Doctorat en comportement organisationnel	Représentation proportionnelle	46 ans	CN
<b>Sumitra Devi Raya Yadav</b>	Réussite du test (10 <sup>e</sup> année)	“First Past The Post”	48 ans	Parti Terai Madhes Loktantrik
<b>Pramila Devi Yadav</b>	Alphabétisée (lecture / écriture)	Représentation proportionnelle	37 ans	PCUN-maoïste
<b>Shanti Devi Chamar</b>	Certificat de fin d'études secondaires	Représentation proportionnelle	35 ans	PCN-MLU
<b>Uma Gothe Kapali</b>	Intermédiaire - études universitaires supérieures	Représentation proportionnelle	26 ans	PCUN-maoïste
<b>Dolma Tamang</b>	Certificat de fin d'études secondaires	Représentation proportionnelle	36 ans	PCN-MLU
<b>Krishna Kumari Pariyar</b>	Niveau secondaire	Représentation proportionnelle	42 ans	CN
<b>Jaya Ghimire</b>	Intermédiaire - études universitaires supérieures	Représentation proportionnelle	48 ans	PCN-MLU
<b>Nima Lama Bhote</b>	Alphabétisée (lecture / écriture)	Nommée par le Conseil des ministres	46 ans	PCUN-maoïste

### *3.4. L'analyse des données*

Les données recueillies dans les biographies ont été regroupées manuellement par thèmes principaux et ont été utilisées pour la rédaction des chapitres relatifs au mémoire.

### *3.5. La position et la réflexion*

La position « reflète [celle] que le chercheur a choisie d'adopter dans le cadre d'une recherche donnée » (Savin-Baden & Major, 2013, p.71) [traduction française]. En définitive, elle exerce une influence sur la conduite de la recherche, ses résultats et ses conséquences (Rowe, 2014).

Ma position est celle d'une femme blanche, issue de la classe moyenne, en situation de handicap et étudiante au sein d'une université européenne. Je suis consciente que ces identités sont assorties de privilèges et d'oppressions. Ce travail fait partie d'une compréhension de ma position et de mon rôle académique vis-à-vis des femmes népalaises, à l'intersection de différentes oppressions dans la sphère politique. Néanmoins, mon positionnement a suscité une source de tension significative, dans le sens où il m'a m'incité à me questionner sur ma légitimité à effectuer ces recherches et à relater leurs expériences, sans jamais pouvoir les incarner.

J'ai la possibilité de traiter en toute logique des communautés de femmes marginalisées au Népal. Cependant, j'ai conscience que je ne pourrai jamais les représenter, ni les comprendre, en raison de mes origines françaises et des privilèges qui me sont accordés, et ce en dépit d'un vif intérêt pour le pays, son histoire, ses revendications et ses luttes.

Toutefois, j'ai le sentiment que je dois au moins m'efforcer d'utiliser mon mémoire pour contribuer à la littérature académique, malgré cette prise de conscience et favoriser la prise en compte de diverses réalités et expériences politiques au Népal.

### 3.6. *Les limites et les défis*

Cette étude a connu diverses restrictions tout au long du processus de recherche. Plusieurs limites de cette étude doivent être prises en compte et sont les suivantes :

- Premièrement, bien que tous les efforts aient été fournis dans le but d'inclure les informations nécessaires à la compréhension des expériences politiques avant et pendant l'Assemblée constituante, la limite fixée à chaque biographie (1 200 mots) m'a restreinte dans l'approfondissement de certains thèmes. Les données sur les femmes membres de l'Assemblée constituante sont basées sur des transcriptions d'entretiens, ce qui a en quelque sorte entravé ma recherche, car j'aurais souhaité approfondir davantage certains aspects de leurs expériences.
- Il a parfois été difficile de trouver des sources d'information, en raison de la langue, puisque cette étude s'est appuyée également sur des sources secondaires. En effet, certaines des ressources académiques et graphiques au Népal, y compris les informations sur le site web du gouvernement étaient en népalais.
- La langue a aussi constitué un facteur limitant ma recherche d'entretiens. Il est vrai qu'en mettant au centre de mon analyse des femmes dont le niveau d'éducation varie largement en fonction de la caste, des ethnies et des milieux sociaux auxquels elles appartiennent, l'anglais n'était pas accessible à toutes et son utilisation ne m'aurait pas permis d'inclure cette diversité.
- Enfin, cette étude se concentre sur la participation politique des femmes de diverses origines au niveau national, mais ne donne en revanche aucune information, ni analyse au niveau des autres échelons du domaine politique post-conflit, ainsi qu'au niveau de leur contribution informelle.

### *3.7. La validité et la fiabilité des données*

Lors de la conception d'une étude, les chercheurs doivent tenir compte de deux facteurs : la validité et la fiabilité des données, en vue d'analyser les résultats et de maintenir la qualité de la recherche (Patton, 2001). Ces deux facteurs sont essentiels pour parvenir à un certain niveau de précision et de représentativité, mais également pour assurer la cohérence des résultats, en fonction de la méthode choisie pour la recherche en question (Bryman, 2012).

De nombreuses mesures ont été envisagées, en vue de satisfaire la validité et la fiabilité de cette recherche. Les retranscriptions des entretiens sous forme de récits de vie auprès de femmes de l'Assemblée constituante issues de castes, d'ethnies et de zones géographiques différentes garantissent la validité et la fiabilité des données collectées. De plus, celles recueillies à partir de nombreuses sources littéraires se sont complétées les unes aux autres, facilitant ainsi leur comparaison, en vue de répondre aux deux exigences de validité et de fiabilité.

### *3.8. Conclusion*

Comme nous l'avons vu plus haut, la méthodologie adoptée repose ici sur une analyse critique de la littérature, mais également sur les biographies des femmes membres de l'Assemblée constituante. Leurs expériences ont été sélectionnées, en tenant compte de leur milieu social, de leur caste, de leur zone géographique, de leur passé et de leur affiliation politique dans la période post-conflit.

Les données collectées ont été analysées en différentes thématiques et confrontées avec la littérature académique et secondaire. Des ressources limitées, en termes de langage, de faisabilité et d'accès à certains détails ont limité mes recherches.

## CHAPITRE 4 : LE CONTEXTE HISTORIQUE

Cette section reconstitue la genèse des privilèges sociaux, politiques, économiques et culturels accumulés par une minorité d'individus, à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, dès la création du Népal, aux dépens de la majorité de la population. Elle met en lumière l'origine et l'application du système des castes et évoque la participation des femmes durant les différents régimes politiques que le Népal a connus avant l'insurrection maoïste, à savoir le régime oligarchique des Rana, la démocratie, le système non-partisan des Panchayat et la démocratie multipartite de 1991. Ce chapitre fait état également de la différence de traitement socio-politique entre les femmes issues de différentes castes.

### *4.1. Le système social de caste et de stratification*

Selon Beteille (1965), la caste est définie comme « un petit groupe de personnes caractérisées par l'endogamie, l'appartenance héréditaire et un mode de vie spécifique qui peut également inclure l'exercice d'une profession traditionnelle particulière associée au statut rituel dans un système hiérarchique » (p. 46) [traduction française].

D'une manière similaire, la caste se réfère pour Sinha (1967, p. 94) à « une hiérarchie de groupes endogames organisés, selon une division héréditaire caractéristique du travail » [traduction française]. Dans le cadre de ce mémoire, nous utiliserons la définition d'un système de castes de Berreman (1967), considéré comme « un système de stratification par la naissance d'un pluralisme socioculturel et d'une interaction hiérarchique » (p. 70) [traduction française].

L'intouchabilité constitue la principale forme de discrimination de caste et renvoie à l'humiliation d'un groupe de population imposée de génération en génération, en raison de son impureté (Soorya Moorthy, 2008).

Le système de Varna est à l'origine de la création des castes et fait son apparition en Inde, dans le but de définir une distinction de « couleur » entre les différents groupes de population (Prashit, 1999).

La discrimination au sein de ce système fondée sur la couleur a ensuite été étendue à la division du travail (Khatri, 2010, pp. 8-10). Il a également conduit à la désignation de quatre castes, à savoir les Brahmanes, les Kshatriya, les Vaishya et les Shudra. Ces derniers faisaient partie des esclaves, soit faits prisonniers de guerre, soit issus de familles d'esclaves qui étaient vendus pour servir les trois autres castes du système Varna (Cameron, 1998). Toutefois, aucune date n'a été rendue officielle et n'a été acceptée sur le plan historique, quant à l'origine des pratiques de caste et d'intouchabilité (Bishwakarma, 2019).

Le système Varna et la discrimination de l'intouchabilité sont apparus au VI siècle au Népal, sous les souverains Lichhabi (Prashrit, 2015). Cependant, le système des castes a été formalisé vers le XIIe siècle, sous la dynastie Malla, avant de faire l'objet d'une loi au XVe siècle, sous le règne de Ram Shah (Bishwakarma, 2019). L'adoption du premier code civil en 1854 par Jung Bahadur Rana a finalisé l'institutionnalisation officielle de ces deux pratiques au sein de la société népalaise, entraînant la marginalisation d'une grande partie de la population (Einsiedel et al., 2012, p. 5). Par conséquent, tous les groupes ethniques et toutes les castes ont été inclus dans cette hiérarchisation, de même que toutes les formes de discrimination légale fondées sur l'appartenance à l'une des quatre catégories (Khatri, 2010).

Le Muluki Ain 1854 a réparti les personnes en trois catégories, entre castes pures et impures. Le tableau ci-dessous met en exergue le système hiérarchique des castes népalaises (système Varna).

**Tableau 1. La pyramide népalaise des castes selon le Muluki Ain en 1854 (Source: World Bank/DFID, 2006)**



Au sommet de la pyramide, on retrouve les Tagadhari (« deux fois nés », castes portant le fil sacré), à savoir les Brahmanes, les Chhetris, les Adivasi et les Janjati. Ces derniers gouvernent les castes inférieures de génération en génération.

Se trouvent en deuxième position, les Matwali (castes et groupes ethniques buveurs d'alcool) et enfin au bas de l'échelle, les Sudras (castes impures, mais touchables), ainsi que les Acchut (castes impures et intouchables) (Hachhethu, 2003).

Dans cette dernière caste, les personnes issues d'un rang supérieur ne sont pas autorisées à être touchées par celles de la caste inférieure, ni à entrer dans leur maison, ni à accepter de l'eau et de la nourriture de leur part (Pradhan, 2021).

Comme le souligne Pradhan (2021), le système des castes au Népal est « une division endogame de la hiérarchie dans laquelle les personnes acquièrent leur statut de manière héréditaire et permanente » (p. 14) [traduction française]. Ainsi, une personne ne peut être identifiée autrement que par son affiliation à une caste (Gellner, 2007, p. 1823) et est condamnée, dans le cas où elle appartient à la hiérarchie basse, à une position inférieure et défavorisée dans la société (Subedi, 2011).

Par ailleurs, le système de castes au sein de la société hindoue était traditionnellement associé à une profession spécifique. En effet, la caste la plus élevée, celle des Brahmanes se rapportait aux prêtres, tandis que la caste des Chhetris d'un rang inférieur se référait aux guerriers.

En troisième position, se trouvait la caste des Vaishya, généralement associée aux marchands. Les castes inférieures, à savoir les Sudras étaient reléguées à des fonctions de services (Subedi, 2011).

Le Muluki Ain a non seulement réparti les différentes positions au sein de la société népalaise, en fonction des castes, mais il a aussi établi une discrimination à l'encontre des castes inférieures dans le système judiciaire et dans la distribution des ressources. Ainsi, « la diversité s'est transformée en inégalité » (Hachhethu, 2003, p. 223). L'introduction du code civil a ainsi largement bénéficié aux Brahmanes et aux Chhetris, situés à proximité des élites dirigeantes, tout en marginalisant les autres (Thapa, 2012, p. 39). Le tableau 2 détaille la répartition des principales castes / ethnies du Népal en plusieurs régions et groupes sociaux au sein de celles-ci.

**Tableau 2. Castes / groupes ethniques au Népal avec division régionale (Source: Bennett, 2008)**

Main Caste/Ethnic Groups (7)	Caste/Ethnic Groups with Regional Divisions (11) and Social Groups (103) from 2001 Census	
<b>Caste Groups</b>	<b>1. Brahmani/Chhetri</b>	<b>1.1 Hill Brahman</b> Hill Brahman
		<b>1.2 Hill Chhetri</b> Chhetri, Thakuri, Sanyasi
		<b>1.3 Tarai/Madhesi Brahman/Chhetri</b> Madhesi Brahman, Nurang, Rajput, Kayastha
	<b>2. Tarai/Madhesi Other Castes</b>	<b>2.1 Tarai/Madhesi Other Castes</b> Kewat, Mallah, Lohar, Nuniya, Kahar, Lodha, Rajbhar, Bing, Mali Kamar, Dhuniya, Yadav, Teli, Koiri, Kurmi, Sonar, Baniya, Kalwar, Thakur/Hazam, Kanu, Sudhi, Kumhar, Haluwai, Badhai, Barai, Bhediyari/ Gaderi
	<b>3. Dalits</b>	<b>3.1 Hill Dalit</b> Kami, Damai/Dholi, Sarki, Badi, Gaine, Unidentified Dalits
		<b>3.2 Tarai/Madhesi Dalit</b> Chamar/Harijan, Musahar, Dushad/Paswan, Tatma, Khatwe, Dhobi, Baantar, Chidimar, Dom, Halkhor
<b>Adivasi/Janajatis</b>	<b>4. Newar</b>	<b>4. Newar</b> Newar
	<b>5. Janajati</b>	<b>5.1 Hill/Mountain Janajati</b> Tamang, Kumal, Sunuwar, Majhi, Danuwar, Thami/Thangmi, Darai, Bhote, Baramu/Bramhu, Pahari, Kusunda, Raji, Raute, Chepang/Praja, Hayu, Magar, Chyantal, Rai, Sherpa, Bhujel/Gharti, Yakha, Thakali, Limbu, Lepcha, Bhote, Byansi, Jirel, Hyalmo, Walung, Gurung, Dura
		<b>5.2. Tarai Janajati</b> Tharu, Jhangad, Dhanuk, Rajbanshi, Gangai, Santhal/Satar, Dhimal, Tajpuriya, Meche, Koche, Kisan, Munda, Kusbadiya/Patharkata, Unidentified Adivasi/Janajati
<b>Other</b>	<b>6. Muslim</b>	<b>6. Muslim</b> Madhesi Muslim, Churoute (Hill Muslim)
	<b>7. Other</b>	<b>7. Other</b> Marwari, Bangali, Jain, Punjabi/Sikh, Unidentified Others

Face à ces inégalités, le nouveau code civil de 1963 a interdit formellement toute discrimination basée sur la caste, avant d'être repris progressivement par la Constitution du Népal en 1990 (Bishwakarma, 2019). Toutefois, la hiérarchisation, la marginalisation et les divisions sociales ont persisté dans la société népalaise, accordant aux castes Brahmanes, Chhetris et Newars davantage de pouvoirs et de privilèges.

## *4.2. La participation politique des femmes lors des divers régimes politiques précédant le conflit*

### *4.2.1. Le régime oligarchique des Rana (1846-1950)*

Sous le régime Rana, la domination et l'exploitation des élites se poursuivent, voire s'aggravent, malgré une transformation du paysage et de la composition politiques du Népal. En effet, Jung Bahadur Rana est devenu premier ministre en septembre 1846, après un massacre marquant l'avènement du règne des Rana et a monopolisé le pouvoir. Quant au roi, il a été relégué à un rôle symbolique de souverain titulaire (Giri, 2020).

L'oligarchie Rana « était caractérisée par la prospérité de la famille Rana et de ses proches associés », lesquels possédaient environ la moitié des récoltes de la région la plus productive du Népal (Regmi, 1971). Par conséquent, la richesse nationale a servi de patrimoine personnel et la population ne bénéficiait d'aucune aide publique. Le régime des Rana avait coupé les liens entre le pays et le monde extérieur, rendant impossible la circulation des machines et du savoir-faire technologique, entravant ainsi l'industrialisation et le développement du Népal (Basnett, 2009, p. 15). Seule l'agriculture représentait alors un moyen de subsistance pour la population (Giri, 2020).

Jusqu'en 1950, les traditions culturelles, religieuses et sociales oppressives empêchaient les femmes népalaises de participer aux élections et de jouir de leurs droits politiques (IDEA, 2012).

#### 4.2.2. La première période démocratique (1950-1960)

La fin du régime des Rana et la naissance de la démocratie au Népal remontent à février 1951, au terme du premier conflit armé organisé dans le pays, soutenu activement par l'Inde (KC, 1976). Les dirigeants népalais exilés en Inde comptaient renverser le régime des Rana, par le biais de moyens non violents, mais finalement ils ont opté pour l'instauration de l'Armée de libération du peuple « Jana Mukti Sena » (Giri, 2020).

Le mouvement démocratique était constitué de leaders issus exclusivement des castes supérieures, à savoir les élites, alors que les activistes étaient pour leur part issus des différentes castes népalaises (Dalits, indigènes, castes supérieures, dont des femmes) (Tamang, 2009). Il a résulté de l'avènement de la première démocratie népalaise la signature d'un accord tripartite entre le roi, le congrès népalais et les Rana, mettant un terme au régime oligarchique en place (Giri, 2020).

Un changement politique important s'est ainsi amorcé en 1951. En effet, la Constitution provisoire a accordé le droit de vote aux femmes, mais n'a pas inclus le droit d'éligibilité, en raison de son caractère sexiste (Upreti et Shrestha, 2017). En 1952, les femmes népalaises ont voté pour la première fois, mais étaient absentes de l'Assemblée consultative constitutionnelle, composée de 35 membres (Upreti et Shrestha, 2017, p. 19). Grâce à l'activisme et aux protestations de certaines organisations, les premières élections parlementaires générales de 1958 ont donné lieu à l'élection de 15 femmes sur un total de 105 circonscriptions (Ibid., p. 20).

Cependant, l'instabilité politique a progressé pendant la courte transition démocratique (1950-1960) et a compromis de nombreuses tentatives de son institutionnalisation, notamment avec l'échec de la rédaction d'une Constitution démocratique. En 1959, le gouvernement élu par le peuple a entrepris plusieurs mesures pour promouvoir le développement et pallier les inégalités structurelles (Mahat, 2005). Mais, il a été renversé en 1960 par le roi Mahendra qui a réinstauré son pouvoir direct, connu sous le nom de système Panchayat, inversant les réformes entreprises par le gouvernement démocratique.

### 4.2.3. La période de Panchayat (1960-1990)

Selon le roi Mahendra, le système Panchayat était le seul modèle politique adapté au Népal qui n'était pas prêt pour la démocratie (Thapa, 2003, p. 18). Une nouvelle rébellion armée contre le roi a été tentée par le Congrès népalais, mais le soutien insuffisant de l'Inde a conduit à l'échec du mouvement (Giri, 2020). Sous l'ère Panchayat, l'accent a été mis sur la modernisation économique et la « consolidation de l'État-nation », ce qui a permis au Népal de réaliser une croissance annuelle moyenne de 3,9 % (Mahat, 2005), accompagnée de quelques avancées dans les domaines de la santé et de l'éducation. Cependant, l'intégralité de la population n'a pas bénéficié de ces progrès de la même manière. En effet, les disparités économiques se sont encore creusées entre les populations urbaines et rurales, mais également entre les castes (Paff-Czarnecka, 1997).

Au niveau politique, la Constitution de 1962 envisageait formellement des droits égaux pour les hommes et les femmes et un petit nombre de femmes a été désigné à des postes ministériels (Wejnert, 2012)<sup>1</sup>. Toutefois, la sous-représentation des femmes dans la vie politique, tant au niveau local que national, restait très importante.

Le gouvernement a tenté de remédier à cette situation, en adoptant un « amendement constitutionnel qui prévoyait qu'au moins une femme doit siéger en tant que représentante dans chaque panchayat de village, soit par sélection, soit par nomination » (Upreti et Shrestha, 2017, p. 21) [traduction française]. Cependant, cet arrangement privilégiait les élites du village (Malla, 2011).

---

<sup>1</sup> On retrouve Saraswati Rai, Bhadrakumari Ghale, Kamal Shah, Kalpana Bista, Bidyadevi Devkota, Chanda Shah et Sushila Thapa (Lotter, 2017).

#### 4.2.4. Le rétablissement de la démocratie (1991-1996)

En 1990, le Népal a rétabli la démocratie multipartite et la Constitution népalaise a stipulé que les femmes devaient occuper 5 % du nombre total des sièges à pourvoir par les partis politiques, dans le cadre des élections législatives (Constitution du Royaume du Népal, 1990 : article 114), ce qui leur a conféré une place limitée dans la politique (Pradhan, 2005).

De plus, la Constitution a également garanti « le droit d'expression et le droit de s'organiser, ce qui a permis au mouvement des femmes de progresser de manière plus organisée et plus significative après 1990, soulevant diverses questions, en participant à la vie politique et à la société civile » (IDEA, 2011) [traduction française]. Le gouvernement népalais a entrepris des réformes visant à promouvoir les droits des femmes, notamment la signature de la CEDAW en 1991, la création de la Commission des femmes en 2002 et la loi sur l'autonomie locale de 1999, ce qui leur assurait un quota de 20 % dans les organes locaux (Tamang, 2009).

Toutefois, aucun progrès significatif en matière d'inclusion politique des femmes n'a été réalisé au cours de cette période, si bien que « les structures et les normes patriarcales sont restées plus ou moins inchangées » (Giri, 2020, p. 101) [traduction française]. En effet, lors des élections démocratiques de 1991, 1994 et 1999, le nombre de femmes élues à l'institution législative était insuffisant, avec respectivement 3 %, 3 % et 6 % de la totalité des sièges élus (Khakurel, et al., 2011). La proportion du nombre de politiciennes était inférieure à 6 % jusqu'en 2007 (Lotter, 2017).

#### 4.3. *La réalité politique des femmes à l'épreuve de la diversité*

Comme mentionné dans la première moitié de ce chapitre, le Népal est caractérisé par la diversité et les différences de castes et d'ethnies, ce qui entraîne des écarts importants au niveau de l'égalité des sexes (Giri, 2020).

Par exemple, par comparaison avec les femmes des castes inférieures, celles des castes supérieures (Brahmanes, Chhetris, Newars) sont traditionnellement avantagées, en termes d'éducation, d'accès aux soins de santé et aux ressources économiques et politiques.

Elles bénéficient de l'influence de leur mari et ont plus de liberté dans leur vie personnelle (ICTJ, 2010, p. 19). En effet, ces minorités issues du groupe social hindou de haute caste sont davantage en mesure d'améliorer leur situation socio-politique et économique.

Toutefois, les femmes des castes inférieures, telles que les Dalits et les Janajati restent marginalisées au sein de la communauté et « sont confrontées à de multiples discriminations qui se chevauchent et qui affectent leurs moyens de subsistance, leurs capacités et leur statut d'équité dans la société » (Giri, 2020) [traduction française]. Par exemple, le taux d'alphabétisation des hommes Dalits était inférieur à 10 % à la moyenne nationale et celui des femmes Dalits inférieur à 5 %, dans les années 90 (CERID, 1997). Ces dernières ont été exclues des changements apportés à la législation, à la suite du rétablissement démocratique.

Ainsi, la participation politique des femmes diffère selon les régions et les castes. En effet, on observe qu'aucune femme n'a été élue dans les régions de l'extrême-ouest et du centre-ouest du Népal (tableaux 3 et 4 en annexe). Un constat similaire est apparent pour les castes marginalisées, à savoir pour les femmes Dalits qui, en dépit de la provision constitutionnelle, ont été négligées ou ignorées (tableau 5 en annexe). Il en résulte une sphère politique, dominée et dirigée dans la limite de leur faible représentation par des femmes hindoues de haute caste et Newars, bénéficiant d'un accès privilégié au pouvoir, ainsi qu'aux avantages sociaux, économiques et politiques (Lotter, 2017).

#### *4.4. Conclusion*

Même si le Népal n'a pas de passé colonial, son histoire politique et sociale est marquée par l'accumulation de privilèges par une minorité dès la création du pays, avec une gouvernance autocratique pendant 240 ans et la mise en place du système des castes.

En outre, le pays a connu de nombreux conflits internes à différentes époques (Thapa & Sharma, 2009), mais le pouvoir autocrate a été maintenu, en dépit de plusieurs mouvements démocratiques (Yadav, 2016).

La majorité des habitants de ce pays sont hindous et profondément patriarcaux. Que ce soit au niveau étatique ou à l'échelle du foyer, les femmes sont exclues de la sphère politique, économique et socioculturelle.

Elles sont également victimes de discriminations au sein des groupes sociaux, du fait de l'infériorité de leur statut dans la sphère publique (Yadav, 2016). Toutefois, cette marginalisation est d'autant plus forte pour les femmes à l'intersection de différentes oppressions, en particulier lorsque l'on tient compte de la caste, de l'ethnie et de la zone géographique.

Sous les différents régimes, la participation des femmes à la vie politique était limitée et faible, en termes de représentation et d'influence, souvent réservée à celles issues de castes élevées ou à des épouses, veuves et filles, dont les parents proches étaient des politiciens (IDEA, 2008 ; PNUD, 2009).

Comme le déclare Lotter (2017), « les femmes ne se voyaient confier le pouvoir politique qu'à la discrétion de leur mari ou de leur père, ou en tant que représentantes d'un fils mineur. Les premières femmes politiques ont agi au sein des familles dynastiques en tant que substitut des hommes ou en tant que conseillère d'arrière-plan » (p. 99) [traduction française]. Cependant, la plupart des femmes népalaises ne pouvaient pas accéder à une fonction politique. Le quota de 5 % des places qui leur était réservé dans la Constitution népalaise, était en pratique non accessible pour des femmes se trouvant au carrefour de diverses oppressions.

## CHAPITRE 5 : LE CONFLIT MAOÏSTE, LE CHANGEMENT SOCIAL ET L'OUVERTURE POLITIQUE - L'INCLUSION AU CŒUR DE CETTE NOUVELLE DYNAMIQUE

Ce chapitre présente tout d'abord une vue d'ensemble du conflit népalais, en tenant compte des diverses conditions favorables qui ont conduit le pays vers un conflit armé. Il aborde la question de l'érosion de la coercition étatique monopolistique, de la politisation des griefs en vue d'une insurrection (Thapa, 2012) et du renforcement de la conscience du peuple népalais (Lawoti, 2012), à la suite de la restauration de la démocratie de 1990.

D'autre part, il évoque également les changements dans les normes sociales et politiques provoqués par le conflit, ayant généré l'ouverture d'un espace politique, en vue d'accueillir des voix provenant de divers milieux, ainsi que de différentes castes et ethnies.

### *5.1. L'aperçu du conflit au Népal*

Le Parti communiste népalais (PCN) a vu le jour en 1949 et a connu une évolution dans sa structure jusqu'à l'apparition en 1994 d'une fraction plus radicale, le PCN-maoïste (Yadav, 2016). Le 4 février 1996, le PCN-maoïste a soumis une liste de 40 revendications au Premier ministre népalais, exigeant que soit éliminée toute forme de discrimination, notamment celle fondée sur la caste, l'appartenance ethnique, la région, le genre et la religion, avant de déclarer la guerre populaire contre le gouvernement le 13 février 1996 (Thapa & Sharma, 2009, p. 209).

Cette guerre a gagné en premier lieu les districts népalais de Rukum et Rolpa dans le centre-ouest (Thapa & Sharma, 2009, p. 209), de Gorkha dans le centre et de Sindhuli dans l'est (Pathak, 2005, p. 98), avant de prendre rapidement de l'ampleur et s'étendre à l'ensemble du pays.

Les représentants politiques, les policiers, les grands propriétaires terriens, les enseignants et les fonctionnaires locaux ont été la cible privilégiée des insurgés, puisqu'ils étaient perçus comme des exploiters et des oppresseurs (IDMC, 2006). En conséquence, alors que les Maoïstes gagnaient du terrain dans les 75 districts du Népal, un État parallèle a été créé et les élites locales et les propriétaires terriens ont quitté les zones rurales deux ans seulement après le début de la guerre (Yadav, 2016). À partir de 1997, le Janasarkar (le gouvernement populaire) et le Jana Adalt (le tribunal populaire) ont été formés par les militants maoïstes dans leurs circonscriptions locales (Yadav, 2016).

La situation s'est aggravée en 2001, après le massacre de la famille royale le 1er juin et l'accession au trône de Gyanendra Bir Bikram Shah, nommé roi le 4 juin (Upreti, 2008, p. 37). Le pays a connu une période difficile, s'accompagnant de la détérioration progressive de la situation sécuritaire, après la désignation des Maoïstes comme terroristes (Shakya et al., 2005) et de « l'instauration de l'état d'urgence en novembre 2001, qui a sévèrement restreint les libertés de la population » (Yadav, 2016, p.42). Le nombre maximum de personnes autorisées à se rassembler au même endroit était fixé à cinq. En outre, les déplacements à l'intérieur du pays étaient soumis à plusieurs points de contrôle.

Par ailleurs, « le gouvernement a d'une part identifié les partisans des Maoïstes et, d'autre part, les Maoïstes ont commencé à accuser les gens d'être des informateurs des forces de sécurité » (Yadav, 2016, p. 43) [traduction française]. La population a été piégée par l'instabilité politique et a fini par migrer vers des zones plus sûres. Par exemple, les déplacements des zones rurales vers d'autres districts et villes voisines ont augmenté pendant cette période (IDMC, 2006).

La guerre populaire s'est intensifiée et les tentatives du gouvernement de contrôler le mouvement maoïste par la force se sont avérées contre-productives (Shakya et al., 2005). Le gouvernement a tenté de conclure un premier cessez-le-feu, avec les dirigeants maoïstes en janvier 2003. Mais, en raison du refus du gouvernement de répondre à la demande maoïste d'élections parlementaires pour décider du sort de la monarchie, le cessez-le-feu a été un véritable échec (Thapa & Sharma, 2009, p. 210).

En conséquence, l'état d'urgence a été déclaré une fois de plus et le Premier ministre, Sher Bahadur Deuba a de nouveau proposé des élections générales en 2005. Cependant, du fait qu'aucun consensus n'ait été trouvé entre le Premier ministre et les partis politiques, le Parlement a été démis de ses fonctions en février 2005, amorçant la phase suivante du pouvoir monarchique autoritaire (Frieden, 2012, p. 115).

Les tentatives du roi Gyanendra Bir Bikram Shah pour regagner la confiance du peuple ont été loin d'être couronnées de succès, étant donné son mécontentement quant à la destitution du parlement et à l'abandon des promesses démocratiques (Yadav, 2016, p. 43). En avril 2006, le mouvement populaire (Janaandolan II) a été déclenché par des partis politiques, dont les Maoïstes qui se sont unis contre le retour de la monarchie, contraignant le roi à revenir à la démocratie parlementaire, après dix-neuf jours consécutifs de manifestations nationales (BBC News, 2006). En novembre 2006, grâce au succès du mouvement populaire, l'Alliance des sept partis et les Maoïstes ont signé l'accord de paix global, marquant la fin de la guerre populaire.

## *5.2. Les causes de l'insurrection maoïste au Népal : les inégalités horizontales entre les groupes sociaux*

Les causes du conflit népalais ont été analysées par plusieurs auteurs, dont la plupart d'entre eux y décèlent les conséquences de la persistance d'inégalités entre les différents groupes sociaux (Thapa et Sijapati, 2003 ; Basnett, 2009 ; Lawoti et Pahari, 2010). Le conflit armé au Népal s'est déclaré, lorsque le pays a rétabli la démocratie et qu'il connaissait sa plus forte croissance économique. En outre, comme nous l'avons vu au cours du chapitre précédent, durant cette même période, les inégalités et la pauvreté dans la société ont subsisté, malgré la croissance économique et la démocratisation du pays (Lawoti et Pahari, 2010).

La notion d'inégalité horizontale ou intergroupe se réfère à des inégalités entre des groupes socioculturels ayant des identités communes « et ont des dimensions socio-économiques, politiques et culturelles » (Langer et Stewart, 2014, p. 3) [traduction française].

En outre, cette notion est pertinente dans la compréhension de la guerre civile au Népal, en raison des dimensions ethniques et de castes (Murshed et Gates, 2005), lesquelles ont favorisé un environnement favorable au soutien de la population marginalisée pour les Maoïstes (Giri, 2020). Selon Frances Stewart (2000), l'apparition de l'insurrection maoïste au Népal est liée en grande partie aux inégalités horizontales.

Ce pays faisait face à des inégalités horizontales parmi les plus élevées au monde, suivant des critères linguistiques, ethniques, religieux, raciaux, de caste, de genre et de région (Einsiedel, et al., 2012, p. 10). En effet, « les hommes appartenant à l'élite hindoue de la caste Hill ont centralisé entre leurs mains le pouvoir politique, économique, social et culturel » (Giri, 2020) [traduction française].

On constatait des taux de pauvreté très disparates, en fonction des castes, des régions et des groupes ethniques. En effet, cette tendance était plus prépondérante pour les personnes appartenant aux castes inférieures, telles que les autochtones, les musulmans et les Dalits, dont le taux régressait plus lentement.

Au contraire, on dénombrait, parmi les Brahmanes et les Newars, un pourcentage faible de ménages, se situant sous le seuil de pauvreté (10 %), de même pour les castes moyennes du Taraï (NLSS, 2012). Parallèlement, une baisse de la pauvreté de 46 % avait été enregistrée parmi les castes supérieures, tandis que pour les musulmans, les nationalités autochtones des collines et les Dalits, avaient été répertoriées des baisses respectives de 6 %, 10 % et 21 % (Tiwari, 2010).

Malgré le rétablissement de la démocratie, les inégalités liées à l'accès aux postes de pouvoir demeuraient. Le recrutement dans la fonction publique illustre la disparité entre les castes. Par exemple, les groupes ethniques Brahmanes, Chhetris, Newars prédominaient dans les postes les plus élevés, comme ceux de secrétaire et de secrétaire adjoint des ministères, en raison d'un niveau d'éducation plus élevé, mais aussi des liens sociaux. Il faut savoir que 87 % des diplômés universitaires appartenaient à des castes et à des groupes ethniques supérieurs (Giri, 2020).

Les réformes démocratiques de la période précédant le conflit n'ont pas favorisé la participation des Dalits et des personnes de nationalités autochtones du Népal aux structures du pouvoir, malgré leur mobilisation dans les années 1990 (Manchanda, 2004, p. 240).

Ainsi, « les membres de l'élite dominante ont conservé des positions de pouvoir et d'influence, marginalisant davantage les castes inférieures » (Giri, 2020) [traduction française].

### *5.3. La mobilisation politique de l'inégalité au profit de l'insurrection*

Les inégalités entre les groupes, à savoir les inégalités horizontales (IH), telles que mentionnées ci-dessus, sont identifiées comme la cause de l'insurrection maoïste au Népal (1996-2006). Toutefois, pour donner naissance à l'insurrection maoïste, il convient de prendre en considération la transformation de ces inégalités en une perception collective, d'autant que le Népal a été confronté à des différences entre les groupes sociaux, depuis la création de l'État moderne. Comme le soulignent Langer et Stewart, « alors que les IH socio-économiques créent généralement un terrain fertile pour l'émergence d'un conflit et que les inégalités de statut culturel agissent pour lier les groupes entre eux, les IH politiques incitent les dirigeants à mobiliser la population pour la rébellion » (Langer et Stewart, 2014, p. 14) [traduction française].

Les dirigeants sont fréquemment enclins à susciter ou à renforcer les perceptions de différence au sein de la société, en vue de recueillir l'adhésion de la population exclue ou marginalisée. Dans ce sens, « le rôle important joué par les perceptions dans la provocation de l'action signifie que ceux qui influencent les perceptions, y compris les dirigeants et les institutions, peuvent influencer sur la probabilité d'une mobilisation politique » (Langer et Stewart, 2014, p. 10) [traduction française]. En d'autres termes, les inégalités doivent être définies, puis politisées, ce qui permettrait au peuple de les percevoir collectivement et de se considérer lui-même comme une victime.

En outre, la perception collective est plus susceptible de se traduire par une mobilisation réelle, lorsque le contrepoids de l'État est affaibli. En effet, les mouvements armés peuvent être plus facilement anéantis, lorsque l'État est uni, puissant et répressif, par le biais d'institutions. Au Népal, les Maoïstes ont politisé les inégalités, afin que les personnes marginalisées les perçoivent et s'identifient collectivement à l'insurrection (Lawoti, 2010). De plus, la diminution du pouvoir coercitif de l'État dans les années 90 a aussi joué un rôle dans le déclenchement de l'insurrection maoïste (Basnett, 2009, p. 9).

#### *5.4. Les changements culturels et genres pendant le conflit*

En affirmant combattre en faveur de la libération des classes opprimées de la société, les Maoïstes ont également intégré le groupe social le plus important, à savoir les femmes. Ainsi, ces derniers « ne pouvaient ignorer qu'[elles] représentaient plus de la moitié de la population et qu'elles étaient issues de castes, d'ethnies, de régions et de religions différentes » (Giri, 2020) [traduction française]. Dans leur justification du lancement de l'insurrection, le point 19 des 40 revendications adressées au gouvernement stipulait la suppression de l'exploitation patriarcale et de la discrimination à l'égard des femmes (Thapa et Sijapati, 2007).

Dans le même temps, malgré l'hétérogénéité de la société népalaise et la division des différentes castes, ethnies, cultures et allégeances linguistiques (Des Chene, 1997, p. 294), le soutien massif de la population féminine à l'insurrection maoïste illustre l'attrait plus large de la lutte maoïste auprès des femmes. En effet, bien que les différences soient importantes, « le sentiment historique d'injustice, d'oppression et de marginalisation des femmes népalaises, en tant que citoyennes de seconde zone, au sein de l'État correspond à la rhétorique progressiste des Maoïstes, en faveur de l'émancipation des groupes opprimés » (Giri, 2020, p. 161) [traduction française].

Les méthodes d'organisation des Maoïstes ont bouleversé la répartition traditionnelle des rôles et tranché avec le mode de vie auquel les femmes étaient habituées, les faisant sortir de la « domesticité et entrer dans le tourbillon politique » (Yadav, 2016).

*Kamala Rokka (PCUN-maoïste) a rejoint les rangs maoïstes, en exerçant la responsabilité de Commissaire Brigadier de l'Armée populaire de libération (APL). Elle est l'une des trois femmes à avoir occupé de hautes fonctions, au sein de l'APL.*

*Cependant, entrer dans la clandestinité a été très difficile, laissant son enfant derrière elle : « J'ai dû laisser mon fils derrière moi pour œuvrer en faveur du changement social. C'était mon sacrifice pour le pays et son peuple » (IDEA, 2011, p. 382 - traduction).*

Parallèlement à leur engagement dans le combat, les femmes issues de différentes castes et zones géographiques se sont montrées très actives au sein d'organisations politiques, telles que l'ANWA (R) [All Nepalese Women's Association (Revolutionary)], dans laquelle elles ont commencé à contribuer à la vie politique et à la structure parallèle de gouvernement mise en place par les Maoïstes.

Outre la lutte contre l'État, le mouvement a également entrepris de sensibiliser la population aux discriminations. L'association ANWA (R) a mené plusieurs campagnes de lutte contre l'alcool, mais aussi contre le mariage des enfants, la polygamie, les mariages non consanguins, la dot et la violence domestique (Manchanda, 2004 ; Tamang, 2009).

*Issue d'une famille Brahim, Dama Sharma (PCUN-maoïste) a pris conscience de l'importance du parti avec la guerre, ce qui l'a incitée à adhérer. « En 1990, elle est devenue membre du sous-comité villageois de l'Association révolutionnaire des femmes du Népal (Akhil Nepal Mahila Sangh Krantikari), dans le but de changer la société » (IDEA, 2011, p.13 - traduction).*

*Durgi Devi Paswan (PCUN-maoïste), membre de la communauté Madhesi, « s'est d'abord vu confier des responsabilités générales, au sein du parti, telles que la participation aux réunions de l'association des femmes et l'organisation », avant de « dispenser une formation politique aux femmes et de se rendre dans les foyers pour leur enseigner la politique ». Peu de femmes Madhesi étaient alors sensibilisées à la politique (IDEA, 2011, p. 253 - traduction).*

Ces structures ont permis de mettre en place des organisations, de mener des luttes sociales et de diffuser des informations sur les questions d'inclusion et d'égalité (ICTJ, 2010, p. 26). Les femmes partageaient une vision similaire de l'autonomisation, de l'agence et de libération de la domesticité (Adhikari, 2006, p. 74). Toutefois, il convient également de noter que les femmes exerçant « des fonctions de soutien étaient toutes aussi exposées au risque d'être détenues, torturées, violées et tuées » (Giri, 2020, p. 158) [traduction française].

Le conflit a contraint les femmes issues de différents milieux sociaux et castes à des activités qu'elles ne pratiquaient pas auparavant. Toril Moi (1991) déclare que « lorsque l'ordre quotidien est remis en question par un groupe d'insurgés, des expériences jusque-là inexprimées ou privées se retrouvent soudain exprimées en public, avec des conséquences dramatiques » (p. 1028) [traduction française]. Celles qui n'ont pas participé activement au conflit ont par ailleurs expérimenté des changements radicaux dans leur vie, « forcées d'entrer dans la sphère publique, en raison de l'absence des hommes, elles ont commencé à faire des choses qui étaient culturellement limitées, telles que le labourage » (Yadav, 2016, p. 119) [traduction française]. Ainsi, « la guerre civile a libéré l'oppression médiévale que les femmes portaient idéologiquement, physiquement, psychologiquement, sociologiquement et économiquement sous diverses formes » (Yami, 2007, p. 5) [traduction française].

### *5.5. Le changement institutionnel vers une politique inclusive*

La volonté de mettre en place des politiques inclusives destinées à contrer le système de pouvoir établi résulte directement du conflit et du mouvement populaire (Jana Andolan II). La Constitution de 1990 a été supprimée, au profit d'une Constitution provisoire adoptée en janvier 2007, qui déclare le Népal en tant qu'« État républicain laïque, inclusif, fédéral et démocratique » (Constitution provisoire du Népal, 2007, art. 4). Cela a constitué une transformation importante de la politique népalaise, avec le passage d'une démocratie monarchique à une république démocratique, apportant aussi une autre avancée significative dans la législation relative à la discrimination fondée sur la caste et aux droits des femmes.

Elle mentionne, par exemple, le droit d'être libre de l'intouchabilité et de la discrimination raciale (Ibid., art. 14) et insiste sur un principe de discrimination positive, qui tient compte de la justice sociale plutôt que de la stricte égalité libérale (Ibid., art. 21). De plus, comme le souligne Lotter (2017), « il a été immédiatement évident que l'intersectionnalité devait être reconnue de diverses manières par un ensemble de quotas » (Lotter, 2017, p.100) [traduction française].

La Constitution de 2007 inclut un ensemble de dispositions visant à favoriser l'inclusion des femmes en politique. En effet, l'article 63 s'y rapportant exige l'élection d'au moins 33 % de femmes aux structures étatiques avec une réserve, à travers une combinaison des systèmes électoraux du scrutin uninominal à un tour et de la représentation proportionnelle (Acharya 2011). L'article 35 aborde la dimension positive en faveur des femmes Dalits, ainsi que des autres communautés défavorisées en politique et prévoit une représentation proportionnelle des femmes, des Dalits, des communautés et d'autres classes sociales (Ibid., art. 35).

Jusqu'à la promulgation de la Constitution provisoire en 2007, il n'existait aucune disposition ou loi destinée à garantir la représentation des groupes opprimés. Au début de l'ère républicaine népalaise, « les Maoïstes ont rejoint le courant politique dominant au cours duquel ils ont mobilisé les communautés marginalisées du Népal - les femmes, les Madhesis, les Janajatis et les Dalits, y compris les Dalits du Terai et les femmes Dalits » (Khanāla et.al. 2012, p. 115) [traduction française]. Par ailleurs, les autres partis politiques ont suivi cette direction et se sont également engagés dans la voie de l'inclusion et de la participation des groupes précédemment exclus (Yadav, 2016, p. 163).

Le Parlement intérimaire a été mis en place à titre provisoire, après l'entrée en vigueur de la Constitution provisoire. Sur un total de 330 membres, 57 femmes étaient représentées au parlement législatif, soit 17,3 % des membres élus (IDEA 2011), y compris la première femme Dalit au sein de cette instance. Comme le soulignent Khanāla et.al. (2012) « l'inclusion de certains sous-groupes dépossédés était principalement une conséquence de l'entrée des Maoïstes dans la politique conventionnelle » (p. 115) [traduction française].

Le Parlement rétabli a approuvé la résolution relative aux droits des femmes, appelant à une participation de 33 % dans tous les organes de l'État. Il en a résulté une ouverture favorable à leur inclusion dans l'Assemblée constituante (IDEA, 2011).

### *5.6. L'ouverture d'un espace favorable aux femmes en politique dans la période post-conflit*

Sur les 19 femmes sélectionnées pour les besoins de ce mémoire, une majorité s'est surtout engagée en politique après la guerre, sans l'aide de liens familiaux et avoue ne l'avoir jamais envisagé par le passé. Cette idée se reflète plus largement au sein des 197 femmes interrogées par IDEA (2011), qui ont entamé un parcours politique, après avoir rejoint le mouvement maoïste ou après avoir participé au mouvement de 2006.

*Durgi Devi Paswan, issue d'une famille de basse caste, a rejoint les rangs maoïstes par conviction de la capacité du PCUN-maoïste à faire évoluer le pays et à apporter des changements à des personnes comme elle. En reconnaissance de sa contribution active pendant l'insurrection, le PCUN-maoïste l'a ensuite nommée membre de l'Assemblée constituante. Elle explique : « les Maoïstes ont commencé à venir chez moi. Ils ont dit que nous vivions tous pour nous-mêmes. Il y a beaucoup d'injustice et de discrimination dans le pays. Nous devons lutter contre l'injustice. Nous devons faire quelque chose. Nous devons changer les choses. Je voulais aussi faire quelque chose pour le pays... si ce n'est pas moi, ce sont mes enfants qui vivront dans un monde meilleur » (IDEA, 2011, p. 253 - traduction).*

*Nima Lama Bhote a été envoyée à l'Assemblée constituante, à la suite d'une nomination par le parti PCUN-maoïste, qui a tenu compte de son engagement pendant le conflit.*

*Elle fait part de son contentement : « comme je me suis engagée de manière désintéressée pour le parti, celui-ci a reconnu ma contribution et m'a nommée au conseil d'administration. Je suis très heureuse de faire partie du conseil d'administration » (IDEA, 2011, p. 534 - traduction).*

Les mouvements de 2006 ont également été caractérisés par un accroissement du nombre de femmes entrant en politique, qui n'auraient autrement jamais envisagé de faire carrière dans ce domaine. Certaines ont pu devenir membres de l'Assemblée constituante, en raison de leur contribution personnelle au mouvement.

*Krishna Kumari Pariyar (CN) a participé au mouvement en 2006 et a été emprisonnée pendant sept jours. « Sur la base de son engagement, le parti l'a envoyée à l'Assemblée constituante, ce dont elle n'avait jamais rêvé et pour lequel elle est éternellement reconnaissante » (IDEA, 2011, p. 414 - traduction).*

*Sumitra Devi Raya Yadav (Parti Terai Madhes Loktantrik, Népal) a entamé une carrière politique, après que son mari a été tué lors du mouvement ethnique (IDEA, 2011, p. 814 - traduction).*

Toutefois, on dénombre également une minorité d'entre elles qui avait choisi de faire carrière dans la politique et qui était impliquée dans ce domaine depuis longtemps.

*Bishnumaya BK (PCN-MLU) a été impliquée dans la politique étudiante et a poursuivi par la suite une carrière politique (IDEA, 2011, pp. 189-190 - traduction).*

*Kalpana Sob (CN) a été incitée à se lancer dans la politique, face à l'oppression à laquelle les Dalits étaient confrontées. A partir de 1994, « elle s'est entièrement consacrée à la politique et a travaillé au sein du parti en tête à tête avec les hommes, sans se soucier du temps, de la nourriture ou du confort ». Son dévouement lui a valu d'être envoyée par le parti à l'Assemblée constituante dans la période post-conflit (IDEA, 2011, pp. 365-366 - traduction).*

Pour la plupart, les femmes politiques nouvellement élues ont connu des difficultés et des luttes dans leur vie, qui légitiment et encouragent leur entrée en politique, souvent à l'encontre des aspirations de leur famille. A contrario, les femmes issues de familles favorisées et investies en politique depuis longtemps, profitent d'avantages, notamment en termes de support et de crédibilité (Lotter, 2017).

## 5.7. Conclusion

Au Népal, les conditions propices à l'insurrection ont été créées par la pauvreté, la marginalisation politique et les inégalités horizontales, auxquelles s'est ajoutée une mobilisation efficace des revendications par les Maoïstes.

Le conflit a « ébranlé l'ordre traditionnel des sexes fondé sur les idéaux patriarcaux d'une manière rapide et inattendue dans la société patriarcale » (Giri, 2020, p. 109) [traduction française]. Ce remaniement des rôles et des relations s'inscrit dans le cadre de changements plus importants dans les structures politico-culturelles de la société népalaise (Yadav, 2016).

Le régime monarchique a été rejeté, tandis que les Maoïstes, qualifiés de terroristes, se sont imposés comme l'un des principaux partis politiques (Pandey, 2010, p. 1). Les évolutions culturelles et politiques provoquées par la guerre populaire ont créé des conditions propices à l'entrée en politique de femmes issues de castes et d'ethnies différentes, dont la majorité n'aurait jamais pensé avoir l'opportunité de faire carrière dans ce domaine, en raison de leur marginalisation (IDEA, 2011).

En effet, « le discours changeant du Népal post-conflit a fait de l'inclusion des femmes un élément clé de l'agenda politique » (Yadav, 2016, p. 163). Ainsi, sans cet engagement constitutionnel « en faveur d'une politique inclusive et les dispositions relatives aux quotas qui en découlent, [les femmes à l'intersection de différentes oppressions] n'auraient pas accédé à de hautes fonctions en aussi grand nombre qu'elles l'ont fait » (Lotter, 2017) [traduction française].

Les partis politiques ont pris la décision stratégique d'être plus inclusifs, conformément aux exigences de l'époque. Ils ont également offert aux femmes la possibilité de devenir membres de l'Assemblée constituante, en reconnaissance de leurs actions ou celles de leur mari, disparu ou décédé pendant la guerre populaire ou de leur contribution aux mouvements ethniques qui ont succédé au conflit (Yadav, 2016).

Toutefois, compte tenu de la diversité des expériences vécues à différents moments pendant et après la guerre, le cadre intersectionnel de cette recherche est utile, afin de faire ressortir toutes les nuances, complexités et limites de l'impact du conflit à la lumière de l'inclusion des femmes et des expériences politique vécues.

Cette approche, inspirée de la « matrice de domination » de Collins (2009), est pertinente pour analyser cette diversité. En effet, « des déséquilibres de pouvoir existent sans aucun doute non seulement entre les hommes et les femmes, mais aussi entre les femmes et les femmes, et entre les hommes et les hommes, sur la base de la classe, de la religion et de l'origine géographique, ainsi que de la caste ou de l'ethnicité » (Lotter, 2017, p. 100) [traduction française].

## CHAPITRE 6 : EXPERIENCES, INTERSECTIONNALITE ET PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES NEPALAISES DANS LA SOCIÉTÉ POST-CONFLIT

Les conflits entraînent des transformations et des opportunités qui sont susceptibles de générer un espace favorable à la participation des femmes (Manchanda, 2001 ; Pankhurst, 2007 ; Turshen, Meintjes, & Pillay, 2001). La guerre populaire au Népal a créé un environnement inclusif propice à leur participation au sein de la sphère politique ; de ce fait, même des femmes issues de castes marginalisées, avec des niveaux variés d'éducation ont été représentées dans les nouvelles instances politiques népalaises et sont devenues des leaders dans ce domaine.

Cependant, l'expérience du conflit et de la politique post-conflit au Népal est influencée par divers facteurs, tels que la caste, l'appartenance ethnique, la classe, l'éducation, la religion, la région et d'autres contextes. Elle n'est donc pas homogène (Manchanda, 2001). La nature hétérogène et hiérarchique des relations sociales népalaises me permet d'analyser la perception quant à la participation politique des femmes qui se trouvent à l'intersection de diverses oppressions et discriminations par rapport aux femmes appartenant à des castes, des statuts et des milieux sociopolitiques privilégiés. Ce chapitre se concentre sur l'inclusion et la participation politique des femmes dans le Népal post-conflit, en tenant compte de l'hétérogénéité des expériences vécues au cours du processus de transformation issu du conflit.

### *6.1. Représentation politique des femmes au sein de l'Assemblée constituante de 2008-2013*

Composante majeure de l'accord de paix global, l'Assemblée constituante a été mise en place à la suite des élections du 10 avril 2008, afin d'encourager la participation de toutes les couches de la société à la rédaction de la Constitution.

Son élaboration a été déléguée pour la première fois au niveau des représentants du peuple, où les femmes ont été largement représentées, y compris les Dalits, les indigènes, les Madhesi, les musulmans et d'autres communautés marginalisées (IDEA, 2011).

A l'issue de l'introduction du système mixte d'élections directes et de nominations, les femmes ont participé aux élections de 2008 en très grand nombre, que ce soit en termes de nombre de candidats ou d'électeurs. Il en a résulté l'obtention de 30 sièges par des femmes lors de l'élection directe, ainsi que l'élection de 161 femmes au scrutin proportionnel (Upreti et Shrestha, 2017). En outre, les trois principaux partis politiques ont désigné également six femmes, de sorte que ces dernières atteignent le quota prévu à l'Assemblée constituante (Falch, 2010). Ainsi, une nouvelle dynamique est apparue avec l'élection de 32,78 % de femmes nommées à l'Assemblée constituante et au Parlement législatif, dont la majorité était totalement novice en politique (IDEA, 2011, p. 61).

**Tableau 6. Répartition par ethnité et par caste des femmes membres de l'Assemblée constituante de 2008 (IDEA, 2011)**

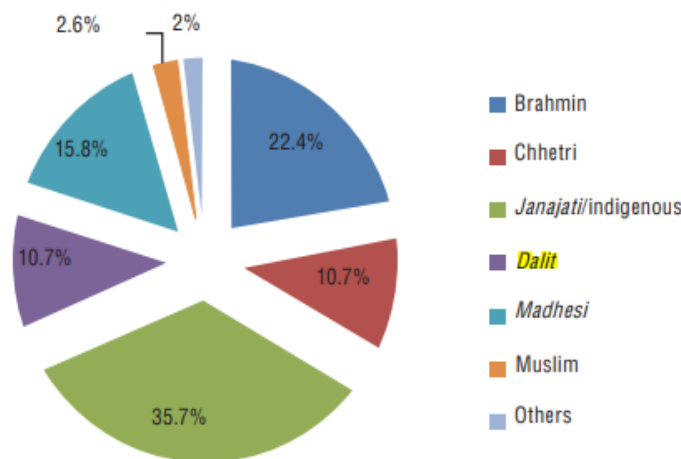


Figure 1: Caste/ethnicity of women Constituent Assembly members

D'après le graphique ci-dessus, les femmes appartenait à différents groupes ethniques et castes, reflétant ainsi la diversité de la société népalaise : « 35 % [étaient] des Janajati / indigènes, 22,4 % des Brahmanes, 15,8 % des Madhesi, 10,7 % des Dalits, 10,7 % des Chhetris, 2,6 % des musulmanes et 2 % des Kirant et autres » (IDEA, 2011, p. 4).

Outre la diversité des castes et des ethnies, il existait également différents niveaux d'éducation, allant de 17,9 % pour les femmes sans éducation formelle, mais généralement alphabétisées à 14 % pour celles disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur (IDEA, 2011).

Selon Lotter (2017), cette diversité était largement considérée comme la force de l'Assemblée constituante du point de vue de l'inclusion (p. 100), exposant les préoccupations des différentes communautés et nourrissant l'espoir de voir leurs droits reconnus dans la Constitution.

*Comme le souligne Babita Devi Dhobi (Parti Rastriya Prajatantra), issue de la communauté Dalit, elle ne pensait nullement devenir membre de l'Assemblée constituante et « est immensément heureuse de participer à la rédaction de la Constitution qui consacra les droits non seulement de sa communauté, mais aussi de l'ensemble de la nation » (IDEA, 2011, p. 134- traduction).*

Toutefois, certaines candidates étaient conscientes de la facilité rencontrée pour devenir membre de l'Assemblée constituante, grâce au soutien de relations familiales puissantes.

*Renu Dahal (PCN-maoïste), fille de Pushpa Kamal Dahal (ex-dirigeant révolutionnaire connu sous le nom de guerre de "Prachanda") a déclaré que le fait de « devenir membre de l'Assemblée constituante n'est pas une grande réussite en soi, car ce qui est plus important, c'est la contribution que l'on a apportée à la nation » (IDEA, 2011, p. 642- traduction).*

## **6.2. Des points de vue divergents sur la capacité d'action et l'inclusion politique de l'après-guerre**

L'approche intersectionnelle, qui met l'accent sur les voix des femmes au carrefour de multiples systèmes d'oppression, me permet d'explorer les points de vue divergents, au-delà de la représentation politique.

Elle contribue aussi à insister sur la différence d'agence, d'espace institutionnel et de défis auxquels les femmes népalaises sont confrontées dans la sphère politique, à la suite de son ouverture suscitée par le conflit.

À la suite de la première élection de l'Assemblée constituante, un caucus a été créé en janvier 2009, afin que les membres féminins puissent exercer une pression sur cet organe politique et influencer le processus de prise de décisions (Kanel, 2014). L'accent narratif a été mis principalement sur la cohésion et l'unité entre les femmes au sein de ce pouvoir collectif.

Comme le souligne Ambika Basnet (Parti CN) :

*Elle estime que « la plupart des membres de l'Assemblée constituante sont unis sur les questions relatives aux femmes », ce qui a permis de soulever de nombreuses questions relatives aux femmes au sein du Parlement législatif et de l'Assemblée constituante. Elle déclare que « malgré les pressions et les protestations des partis politiques et des dirigeants, les femmes membres ont mené une lutte acharnée et ont réussi à former le Caucus » (IDEA, 2011, p. 110 - traduction).*

Leur participation a été soulignée comme un élément crucial pour répondre aux besoins et aux droits des femmes (Kanel, 2014). En effet, ayant une double responsabilité en tant que membres de l'Assemblée constituante et du Parlement législatif, ces dernières ont joué également un rôle dans la représentation de leurs circonscriptions, l'élaboration de plans et de politiques, ainsi que la formulation de lois et la gestion des affaires courantes du gouvernement (Upreti et Shrestha, 2017). Toutefois, il semblerait qu'il y ait une différence de traitement entre les femmes politiques établies et les nouvelles dans ce domaine (Lotter, 2017).

*Dr. Arzu Rana-Deuba (Parti CN) a affirmé ne pas avoir subi de traitement différent de celui de ses collègues masculins (IDEA, 2011, p. 121 - traduction).*

Dans ses travaux, Punam Yadav met en exergue que « les femmes qui étaient en politique depuis longtemps étaient assises séparément, soit avec d'autres femmes leaders (de haut rang), soit avec leurs collègues masculins, qui étaient perçus comme ayant un statut similaire en termes d'ancienneté dans le leadership » (Yadav 2016, p. 69) [traduction française].

La capacité d'action politique des femmes diffère, voire est réduite, lorsque leur caractère intersectionnel intègre divers marqueurs d'oppression, autres que le genre. Selon Lotter, « les jeunes femmes, les femmes dont l'éducation formelle est limitée ou les femmes issues d'un milieu défavorisé ont été mises à l'écart ou sabotées et laissées sans soutien à l'intérieur et au-delà des lignes de leur propre parti » (Lotter, 2017, p.110) [traduction française].

*Pramila Devi Yadav (PCUN-maoïste) déclare que le fait d'être une femme célibataire issue d'un milieu défavorisé l'a marginalisée et l'a empêchée de participer à de nombreux programmes, y compris le Caucus des femmes. Selon elle, elle n'a jamais été convoquée en raison de son éducation (IDEA, 2011, p. 570 - traduction).*

*Shanti Devi Chamar a rejoint le PCN-MLU, après avoir subi des discriminations, au sein du parti du Congrès népalais où on lui a interdit de siéger à la commission avec les membres des castes supérieures, en raison de son appartenance à la communauté Dalit (IDEA, 2011, p. 774 - traduction).*

*Bishnumaya BK (PCN-MLU), souligne qu'en tant que femme Dalit, elle a été également confrontée au comportement discriminatoire des membres de l'Assemblée constituante entre les personnes appartenant à la classe supérieure et inférieure. Selon elle, les personnes de la classe moyenne disposant d'argent sont respectées, indépendamment des idées et de l'attitude exprimées, mais « les femmes simples comme moi doivent faire face à la discrimination ». Elle a déploré de ne pas avoir été prise au sérieux, tout en se voyant limitée dans l'accès à certains programmes par son absence de réseau (IDEA, 2011, pp. 190-191 - traduction).*

De plus, les médias ont accentué la discrimination à l'égard des femmes, à travers une remise en question de leur expérience professionnelle en politique, affaiblissant ainsi leur légitimité et leur autorité (IDEA, 2011, p. 15). Ce constat est encore plus flagrant pour les femmes qui se trouvent à la jonction de différents systèmes d'oppression (Lotter, 2017).

Dans un article paru en 2008 dans le Nepali Times, Prasant Jha a relaté par exemple la visite de deux femmes Madhes, membres de l'Assemblée constituante, à travers une image purement de soumission : ces dernières étaient en retrait et dissimulaient leur tête pendant le ghumto pratha. Cette représentation a compromis la capacité des femmes musulmanes à être perçues comme indépendantes et à prendre des décisions politiques par les lecteurs (Lotter, 2017).

Comme le mentionne Dolma Tamang (PCN-MLU) :

*« Le Népal étant un pays diversifié en termes de langue, de culture et de religion, elle estime qu'il n'est pas approprié de parler uniquement des femmes népalaises en général. Tout en soulevant les questions relatives aux femmes népalaises, il est important de parler des Janajati / indigènes, des Dalits, des Madhesi, des musulmanes et des femmes d'autres communautés marginalisées. C'est parce que les femmes de ces communautés continuent à avoir un accès limité à la santé, à l'éducation et à l'emploi ».*

*« Si cela ne se produit pas, seules les femmes qui étaient déjà sur le devant de la scène dans le passé continueront à diriger, laissant derrière elles celles qui ont besoin de s'affirmer. Aujourd'hui, les femmes comme nous doivent rivaliser non seulement avec les hommes, mais aussi avec d'autres femmes » (IDEA, 2011, p. 231-traduction).*

La prise en compte des expériences des femmes politiques issues de différents milieux et castes montre des visions divergentes de la participation politique et de l'inclusion. Ces perspectives alternatives soulignent également leur résistance, face à l'homogénéisation du discours sur les gains obtenus, les défis et l'égalité de genre.

### 6.3. *Etudes de cas : expériences intersectionnelles dans la sphère politique post-conflit*

Cette section retrace et compare de manière plus approfondie l'histoire de deux femmes en politique au sein du parti politique PCUN-maoïste, qui ont également participé au conflit, afin d'illustrer la complexité des expériences politiques post-conflit au Népal pour celles issues de différentes castes. Le cadre intersectionnel inspiré de la « matrice de domination » de Collins (2009) permet de saisir les complexités entre les histoires pendant et après le conflit, ainsi que de retranscrire une image plus réaliste de l'ouverture politique opérée à l'issue du conflit.

Les expériences et les récits de deux femmes en politique au sein de l'Assemblée constituante ont ainsi été examinés : Jubba Soren et Uma Gothe Kapali, issues tous les deux d'une classe, d'une caste, d'un statut social, d'un niveau d'éducation et d'une localisation géographique différents.

#### 6.3.1. *L'expérience de Jubba Soren*

Jubba a grandi dans un village où la discrimination de la caste était profondément enracinée dans les pratiques communautaires. Elle appartient aux Santhals, une communauté indigène marginalisée dans les Madhes, d'une manière similaire aux Dalits. Elle se souvient d'ailleurs d'un souvenir qui a marqué son enfance : « un jour, alors qu'elle se rend chez la sœur de son amie, celle-ci est emmenée à l'intérieur de la maison, tandis que Jubba est priée de manger à l'extérieur » (IDEA, 2011, p. 329 - *traduction*). La pauvreté et la détresse ont marqué son enfance ; orpheline de ses parents et élevée par ses grands-parents, elle a dû interrompre très tôt ses études, du fait de la discrimination sociale et du manque de moyens (Ibid.).

Pendant le conflit maoïste, son mari était membre du comité de district du PCUN-maoïste. Quant à Jubba, elle s'est occupée du foyer, avant d'entrer en politique, après la mort de son mari, assassiné par les forces de sécurité en 2004, pour lutter contre les discriminations de caste et défendre la cause de son mari (Ibid.).

Jubba a alors quitté son foyer et sa fille de trois ans, pour se consacrer à plein temps aux activités politiques du parti (Ibid., p. 230). Lors de la période post-conflit avec les élections de l'Assemblée constituante, elle a exprimé sa surprise d'imaginer que des femmes pauvres et défavorisées puissent se voir offrir une telle opportunité de participer à la vie politique du pays et à l'élaboration de la Constitution (Ibid.).

Toutefois, elle a également déclaré « ne pas être satisfaite de sa participation à l'Assemblée constituante, puisqu'elle n'a pas pu aborder efficacement les questions et les ordres du jour concernant les femmes, les communautés indigènes, les Dalits, les Madhesi et d'autres communautés marginalisées » (Ibid.). De plus, elle a mentionné que « les membres représentant les communautés qui sont restées en retrait sur le plan politique, économique et social n'ont guère l'occasion de s'exprimer au sein de l'Assemblée constituante » (Ibid.). Par ailleurs, la discrimination se manifeste aussi dans la différenciation de traitement entre les membres masculins et féminins de cette instance. En revanche, Jubba a réclamé la suppression de la dénigration des Santhals, en les qualifiant de caste des Satars au sein de cette Assemblée.

Après avoir rejoint l'Assemblée constituante, il lui a fallu près de six mois pour se familiariser avec les règles et les procédures. Cependant, elle a fait part à la fin de son entretien qu'elle avait l'intention de continuer à s'impliquer dans la politique à l'avenir, malgré les défis (Ibid.).

### 6.3.2. L'expérience de Uma Gothe Kapali

Uma Gothe Kapali est issue d'une famille Newar de Bhaktapur, dont les membres sont éduqués, mais n'ont jamais manifesté d'intérêt pour la politique. La discrimination dans la société l'a poussée à entrer en politique, après avoir réalisé qu'un changement positif était possible et après avoir rejoint le PCUN-maoïste (IDEA, 2011, p. 857 - *traduction*).

Elle est devenue secrétaire du comité municipal de l'Association révolutionnaire des femmes népalaises (Akhil Nepal Mahila Sangh-Krantikari) en 2000, avant de devenir présidente de cette association dans le district de Bhaktapur (Ibid.).

Cependant, Uma a été soumise à la pression des membres de sa famille, mais également celle de sa communauté, en adhérant au PCUN-maoïste. La famille d'Uma, bien qu'éduquée, a commencé à suivre de près les événements du pays, en raison de la participation d'Uma à la vie politique. Elle est convaincue du changement qu'elle a constaté dans sa famille, ainsi que dans la société en général et est satisfaite de sa décision (Ibid.).

Uma appartient à la commission responsable de la structure des organes constitutionnels au sein de l'Assemblée constituante et de la commission législative du Parlement législatif. Selon elle, « l'approbation du statut constitutionnel de la commission des femmes constitue une avancée majeure pour le mouvement des femmes » (Ibid., p. 858). Elle affirme que « la plupart des questions qu'elle a soulevées ont été incluses dans les projets de rapport et qu'elle n'a pas eu à faire part de son désaccord » (Ibid.).

Même si la rédaction de la Constitution représentait une tâche difficile à accomplir et incomplète, Uma a déclaré ne pas avoir été victime de problèmes ou de discriminations liés à son sexe, hormis le fait d'être devenue mère durant son mandat, ce qui lui a parfois posé des problèmes lors de sa participation aux réunions de l'Assemblée constituante et des comités (Ibid.). Cependant, il ressort également de ses propos que l'Assemblée constituante est un lieu de travail relativement accueillant pour les femmes et exempt de toutes discriminations.

### 6.3.3. Une motivation politique similaire, mais une expérience politique différente

L'approche théorique intersectionnelle basée sur la « matrice de domination » de Collins (2009) a contribué à une analyse approfondie et honnête de la diversité, ainsi que de la complexité des expériences politiques de la période d'après-guerre, en particulier pour celles issues de milieux et de statuts sociaux différents.

De plus, elle permet également de résister et de perturber les récits qui présentent une capacité d'action en politique qui touche toutes les femmes de la même manière. De même, elle chasse les prétentions à l'universalité et à la singularité.

L'exploration des histoires de Jubba Soren et d'Uma Gothe Kapali dans le cadre théorique de l'intersectionnalité tente de brosser un tableau honnête de l'impact du conflit sur leur participation politique. Elles partagent des points communs, notamment au niveau de leurs ambitions politiques et la promotion d'une société égalitaire, ainsi que leur élection au sein du parti maoïste, après avoir participé activement à la guerre civile. Elles ont toutes deux bénéficié de l'ouverture d'un espace politique, suscité par le conflit et ont aussi disposé de la légitimité typique associée aux nouvelles figures politiques. Toutefois, malgré ces points communs, elles se situent également aux extrémités opposées. En effet, « lorsqu'on compare les femmes dynastiques et non dynastiques en politique, une différence réside dans les réseaux auxquels chaque groupe a accès » (Lotter, 2017) [traduction française].

A la différence d'Uma Gothe Kapali, Jubba Soren ne vient pas d'une famille éduquée et ne vit pas dans une zone urbaine. Elle a été confrontée à la discrimination liée à sa caste depuis son enfance. Lors de la guerre, puis lors de l'élection au sein de l'Assemblée constituante, elle s'est sentie investie d'un but et d'une direction dans la représentation de sa communauté (IDEA, 2011, p. 330). Mais, l'ouverture de l'espace politique inclusif à la question de genre lui a été limitée par la persistance des discriminations, en lien avec sa caste, son éducation et son statut social, freinant sa participation politique au sein de l'Assemblée constituante. On est dans une dynamique complètement différente pour Uma Gothe Kapali qui, du fait de son affiliation à une famille de caste moyenne, éduquée et disposant d'un bon réseau, n'a jamais subi de discrimination, tout au long de son mandat politique et a toujours été prise au sérieux.

Ainsi, l'appartenance à une famille éduquée de la caste moyenne est l'un des facteurs qui a permis à des femmes, comme Uma Gothe Kapali, d'échapper à la discrimination en politique. Le fait que cette dernière ne reconnaisse pas ce facteur équivaut au déni des privilèges.

Bien qu'elle promeuve le mouvement des femmes au Népal, elle ne considère pas que la liberté dépend largement du caractère intersectionnel d'une personne. Par leur expérience, Jubba Soren et Uma Gothe Kapali soulignent la spécificité dimensionnelle de l'intersectionnalité et illustrent les multiples façons dont la caste, la classe sociale, l'éducation, le statut social et le lieu de résidence influencent les expériences diverses et complexes des femmes de l'après-guerre dans la sphère politique.

#### 6.4. *Intersectionnalité et retour en arrière progressif ?*

Selon Webster, Chen et Beardsley (2019), l'influence et le rôle des femmes sont temporaires dans les sociétés post-conflit. Dans le cadre du Népal, ces dernières ont été confrontées à différentes séries de défis politiques, que certains pourraient qualifier de « repoussoirs ».

Malgré leur diversité, les femmes politiques ont toujours eu à négocier les normes patriarcales de la société népalaise. Le potentiel des femmes n'a pas encore été pleinement exploité par les partis politiques. Cela est d'autant plus vrai pour les femmes qui se trouvent à l'intersection de différents marqueurs d'oppression, pour lesquelles les capacités n'ont pas été suffisamment exploitées et qui se sentent mises à l'écart.

En effet, comme le souligne Linda K. Richter à propos de l'intersectionnalité des femmes, leur leadership politique est influencé par « une idéologie du patriarcat, les liens familiaux, le martyre, la classe sociale, les modes de vie féminins, le contexte historique et les arrangements électoraux, ainsi que la perpétuation de la sphère publique-privée et son concept de pureté féminine et d'honneur familial » (Richter, 1991, p. 525-526) [traduction française].

En outre, à compter de 2008, la complexité du système de quotas s'est accrue, portant les catégories différentes de sous-représentation au nombre de 18. Même si les quotas de 33 % réservés aux femmes ont été maintenus, les minorités représentées ont réduit de facto leur représentation (Lotter, 2017). Par exemple, parmi les nouvelles castes, on trouve celles des « Khas Arya » (hindous des collines), qui englobent à la fois les Dalits des collines et les Thakuri, un groupe des collines qui appartenait autrefois à une caste supérieure (Lotter, 2017).

Il est donc probable que l'on assiste à une augmentation du nombre de candidates de caste supérieure, élues par représentation proportionnelle selon les minorités.

Comme l'énonce Seira Tamang (2015), les listes de partis prennent la forme de « listes fermées » dans les élections à la représentation proportionnelle. Ce sont les élites qui déterminent les sièges à pourvoir, devenant ainsi un outil de domination au sein d'un système vulnérable au clientélisme.

Ainsi, les quotas étant basés sur le sexe, les femmes élues à la représentation proportionnelle sont susceptibles de provenir de milieux socio-économiques favorisés et « leur poids variera en fonction du niveau supérieur ou inférieur du spectre socio-économique » (Lotter, 2017) [traduction française].

Malgré ces limites, on retrouve un discours émancipateur et un refus du retour en arrière présents dans leurs projets professionnels et dans leur vision de l'avenir après leur mandat, en particulier pour celles qui ont récemment accédé à une fonction politique après le conflit.

*Ang Dawa Sherpa (PCUN-maoïste) est déterminée à poursuivre la transformation sociale et la libération des castes, des classes, des sexes et des régions opprimées et marginalisées (IDEA,2011, p.118 - traduction).*

*L'ambition de Jaya Ghimire (PCN-MLU) est de continuer à endosser un rôle de leader à l'avenir, à travers la mise en œuvre de programmes en faveur des femmes, des personnes âgées et des « intouchables ». Comme elle le souligne : « le jour où les maux du parti seront éliminés et qu'il n'y aura plus de retraits, je considérerai ma vie politique comme un succès » (IDEA, 2011, p.322 - traduction).*

En effet, à l'instar de Jubba, les femmes intersectionnelles interrogées ont exprimé leur volonté de poursuivre leurs activités politiques dans les instances ou au sein d'ONG, mais aucune n'avait la volonté de retourner à leur vie antérieure.

## CONCLUSION FINALE

Dans ce mémoire, j'ai examiné l'impact du conflit sur la participation politique des femmes issues de différents systèmes d'oppression et d'identités dans la gouvernance post-conflit du Népal, en plaçant leurs expériences vécues au centre de mon analyse. L'axe principal de cette recherche réside dans les effets du conflit armé au Népal, considérés comme essentiels, mais insuffisants à la participation hétérogène des femmes. Les hypothèses ci-dessous respectent ces deux orientations.

***H1 : le conflit maoïste a créé un espace propice à une participation politique hétérogène des femmes népalaises dans la gouvernance post-conflit.***

Cette analyse a démontré que le conflit maoïste a donné lieu à des changements culturels et institutionnels, favorisant un environnement politique inclusif propice à la participation de femmes issues de castes, milieux sociaux, zones géographiques et niveaux d'éducation divers, dans les nouveaux organes politiques du pays. Comme le souligne Lotter (2017), « les femmes ont accédé à la politique de haut niveau par divers moyens, et bien qu'elles soient affectées par un certain nombre des variables susmentionnées, elles n'auraient probablement pas dépassé les 6 % au parlement si la politique d'inclusion n'avait pas garanti un quota de 33 % » (p. 113) [traduction française].

Cependant, malgré l'impact positif que représente l'ouverture d'un espace politique inclusif, l'approche intersectionnelle utilisée dans mon mémoire m'a permis de voir les divergences dans l'expérience, la compréhension de la sphère politique, ainsi que la participation politique des femmes et les défis après le conflit, souvent façonnés et marqués de manière complexe par leur caste, leur classe, leur situation sociale, leur niveau d'éducation et leur situation géographique.

***H2 : la création de cet espace a été une composante importante, mais elle s'avère insuffisante pour celles qui se trouvent à l'intersection de différents systèmes d'oppression, comme en témoignent leurs expériences dans la sphère politique post-conflit.***

En effet, la théorie intersectionnelle a contribué à entrevoir les similitudes et les différences dans les relations de pouvoir, au sein de la sphère politique. Comme le souligne Lotter (2017) dans ce domaine, « les femmes sont soit critiquées pour être trop traditionnelles et soumises, lorsqu'elles n'ont pas reçu une éducation suffisante, soit pour se conformer aux directives des parents masculins lorsqu'elles en ont reçu une » [traduction française].

Toutefois, lorsque le caractère intersectionnel des femmes intègre divers marqueurs d'oppression, autres que le genre, la participation politique des femmes, en particulier leur capacité d'action est réduite, voire absente, malgré leur représentation dans les instances. Malgré ces limites, la volonté d'émancipation et le refus du retour en arrière sont visibles au travers de leurs projets professionnels.

En outre, l'histoire de deux femmes politiques du même parti, issues de milieux sociaux et d'identités différents, a mis en lumière la manière dont les systèmes d'oppression et d'identités (caste, classe, situation sociale, situation géographique et niveau d'éducation) interagissent et se différencient dans la période post-conflit, au sein de la sphère politique pour influencer leur participation de manière complexe. Leurs expériences témoignent également d'une résistance à l'homogénéisation et à l'uniformisation des gains obtenus dans ce domaine durant cette période.

Ces deux hypothèses mettent donc en évidence à la fois l'influence positive et les limites du conflit sur la participation politique des femmes népalaises, dans le cadre d'une analyse intersectionnelle. Certes, la participation hétérogène des femmes s'est améliorée de façon substantielle dans les instances politiques d'après-guerre par rapport à la période de pré-conflit, ce qui se traduit par une plus grande représentation de celles-ci au sein de l'Assemblée constituante (2008-2013).

Cependant, ces progrès sont moins convaincants, lorsque l'on adopte une perspective intersectionnelle et que l'on s'éloigne du prisme homogène des femmes. Bien que l'influence du patriarcat soit présente dans la société post-conflit, toutes les femmes ne la ressentent pas de la même manière dans la sphère politique.

En effet, la participation politique des femmes à l'intersection de différentes oppressions a été compromise par une discrimination différenciée, au regard de celles issues de milieux et de castes privilégiés, ce qui réduit ainsi le potentiel de transformation post-conflit sensible au genre et à l'inclusion.

Enfin, la complexité de cette période n'a pu être appréhendée qu'en examinant la vie et l'expérience des femmes marginalisées se situant au bas de l'échelle sociale. Il est indispensable de parler des femmes en politique en marge et à l'intersection de multiples oppressions, pour pouvoir dresser une carte réaliste de l'impact du conflit et de ces complexités. Il en résulte une prise en compte moins partielle et déformée non seulement de leur vie et de leurs expériences, mais aussi de l'ordre social. Tout en partageant l'affirmation de Dorothy Smith selon laquelle le vécu des femmes est le « fondement » du savoir féministe (Smith, 1990), il me semblerait également de important de considérer aussi les voix des femmes en marge comme une « base » importante du savoir féministe.

Il reste à voir si les voix des femmes à l'intersection de différentes oppressions gagneront en importance et en influence politique dans le futur Népal.

## ANNEXES

Tableau 3. L'élection des femmes membres à la Chambre des Représentants en 1991

<i>Region</i>	<i>District</i>	<i>No. of candidates</i>	<i>Name of Representative</i>
Eastern	Morang	5	Shailaja Acharya
Central	Kathmandu	4	Sahana Pradhan
	Dhanusha	2	Lila Koirala
	Sarlahi	2	Urmila Nepal
Western	Gorkha	2	Maiya Devi Shrestha
	Myagdi	1	Yam Maya Pun
	Parbat	2	Uma Adhikari

Source: Election Commission (2006)

Tableau 4. L'élection des femmes membres à la Chambre des Représentants en 1994

<i>Region</i>	<i>District</i>	<i>No. of candidates</i>	<i>Name of Representative</i>
Eastern	Morang	7	Shailaja Acharya
Central	Kathmandu	6	Sahana Pradhan
	Kathmandu	2	Vidyadevi Bhandari
	Dhanusha	2	Lila Koirala

	Sarlahi	2	Mina Pandey
	Sunsari	1	Lila Shrestha Subba
Western	Gorkha	2	Kamala Devi Panta

Source: Election Commission (2006)

Tableau 5. Les candidatures des femmes dont les Dalits aux élections générales dans les années 90

	1991	1994	1999	1990s
Female Candidates out of Total Candidates	80/1345 (5.95%)	86/1442 (5.96%)	143/2238 (6.39%)	304/5025 (6.05%)
Female Dalit Candidates out of Total Female Candidates	0/80 (0%)	0/68 (0%)	2/143 (1.40%)	2/304 (0.66%)
Female Dalit Candidates out of Total Dalit Candidates	0/12 (0%)	0/18 (0%)	2/96 (2.08%)	2/126 (1.59%)

*Adapted from Election Commission, 1992; Election Commission, 1995; Election Commission, 1999; number and percentages of female Dalit candidates are based on authors' analysis*

## BIBLIOGRAPHIE

- Acharya, A. (2009). 13 The Maoist insurgency and the political economy of violence. *The maoist insurgency in Nepal: Revolution in the twenty-first century*, 20, 263.
- Adhikari, I. (2006). Women in Conflict: The Gender Perspective in Maoist Insurgency. *Nepal: Facets of Insurgency*, 60-84.
- Aguirre, D., & Pietropaoli, I. (2008). Gender equality, development and transitional justice: The case of Nepal. *The International Journal of Transitional Justice*, 2(3), 356-377.
- Ahmed, K. M. (2013). Women Political Participation and Decision Making in Hargeisa, Somaliland. *A Research Report Presented to Kampala University Graduate School In Partial Fulfillment of an Award for a Degree of Master in Development Studies*.
- Akiyode-Afolabi, A. (2018). *Political Participation, Feminist Organising and the Creation of Inclusive Democratic Spaces*. Friedrich-Ebert-Stiftung Mozambique.
- Ballington, J., & Karam, A. (Eds.) (2005). *Women in Parliament: Beyond Numbers*. International IDEA, Stockholm.
- Basnett, Y. (2009). From politicization of grievances to political violence: An analysis of the Maoist movement in Nepal. *London School of Economics (LSE)*, 78, 1-33.
- BBC News (2006, 2 June). People's Movement Defines Nepal. Retrieved 20 July 2014 from [http://news.bbc.co.uk/2/hi/south\\_asia/5033512.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/south_asia/5033512.stm)
- Bellows, J., & Miguel, E. (2009). War and local collective action in Sierra Leone. *Journal of public Economics*, 93(11-12), 1144-1157.
- Berreman, G. D. (1967). Caste as social process. *Southwestern Journal of Anthropology*, 23(4), 351-370.
- Berry, M. E. (2017). Barriers to women's progress after atrocity: Evidence from Rwanda and Bosnia-Herzegovina. *Gender & Society*, 31(6), 830-853.

Berry, M. E. (2018). *War, women, and power: From violence to mobilization in Rwanda and Bosnia-Herzegovina*. Cambridge University Press.

Beteille, A. (2012). *Caste, class and power: Changing patterns of stratification in a Tanjore village*. Oxford University Press.

Blattman, C. (2009). From violence to voting: War and political participation in Uganda. *American political Science review*, 103(2), 231-247.

Bishwakarma, M. (2019). *Political transformations in Nepal: Dalit inequality and social justice*. Routledge.

Bop, C. (2001). Women in conflict: Their gains and their losses. In S. Meintjes, M. Turshen, and A. Pillay (Eds.), *The Aftermath: Women in post-conflict transformation*. London: Zed Books.

Bryman, A. (2016). *Social research methods*. Oxford university press.

Cameron, M. M. (1998). *On the edge of the auspicious: Gender and caste in Nepal*. University of Illinois Press.

CERID (1997). *Social Assessment of Educationally Disadvantaged Group*. A study conducted for Basic and Primary Education Project-BPEP. Kathmandu: Research Centre for Educational Innovation and Development.

Chant, S. (2013). Cities through a “gender lens”: a golden “urban age” for women in the global South? *Environment and urbanization*, 25(1), 9-29.

Collier, R. B., & Collier, D. (1991). *Shaping the political arena* (Vol. 11). Princeton: Princeton university press.

Collins, P. H. (1990). Black feminist thought in the matrix of domination. *Black feminist thought: Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*, 138(1990), 221-238.

Collins, P. H. (2009). *Black feminist thought: Knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*. New York and London: Routledge.

Cooper, A. J. (1988). *A Voice from the South*. Oxford University Press.

Crenshaw, K. W. (1991). *Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color*. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241–99.

Crenshaw, K. W. (1994). Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics and Violence Against Women of Color. In M.A. Fireman, and R. Mykitiuk, (Eds.), *The Public Nature of Private Violence*, 93-118. London: Routledge.

Creswell, J. W., Hanson, W. E., Clark Plano, V. L., & Morales, A. (2007). Qualitative research designs: Selection and implementation. *The counseling psychologist*, 35(2), 236-264.

DeLargy, P. (2013). Sexual violence and women's health in war. *Women and wars*, 54-79. Cambridge: Polity Press.

Denzin, N. K. (2001). *Interpretive interactionism* (Vol. 16). Sage.

Des Chêne, M. (1997). *Nepali Women's Movement: Experiences, Critiques, Commentaries*. *Nepali History and Society*, 2 (2), 291-97.

DeVault, M. L. (2007). Matrix of Domination. *The Blackwell Encyclopedia of Sociology*.

Einsiedel, S., Malone, D. M., & Pradhan, S. (Eds.). (2012). *Nepal in transition: from people's war to fragile peace*. Cambridge University Press.

El Bushra, J., & Piza-Lopez, E. (1993). Working on gender in conflict situations: some ideas on strategy. *Gender & Development*, 1(2), 15-16.

El-Bushra, J. (2000). Transforming conflict: some thoughts on a gendered understanding of conflict processes. *States of conflict: Gender, violence and resistance*, 66-86.

Falch, A. (2010). Women's political participation and influence in post-conflict Burundi and Nepal. *Peace Research Institute Oslo Working Paper*.

Pitkin, H. F. (1967). *The Concept of Representation* (Berkeley, University of California Press).

Fleschenberg, A., & Derichs, C. (Eds.). (2011). *Women and politics in Asia: a springboard for democracy?* (Vol. 15). LIT Verlag Münster.

- Frieden, J. (2012). A donor's perspective on aid and conflict. *Nepal in Transition: From People's War to Fragile Peace* (New York: Cambridge UP, 2012), 100-113.
- Gardam, J., & Charlesworth, H. (2000). Protection of women in armed conflict. *Hum. Rts. Q.*, 22, 148
- Gellner, D. N. (2007). Caste, ethnicity and inequality in Nepal. *Economic and Political Weekly*, 1823-1828.
- Gerecke, M. (2009, February). Explaining sexual violence in conflict situations: Preliminary findings from Bosnia and Herzegovina, Rwanda and Sierra Leone. In *50th Annual Meeting of the ISA Exploring the Past, Anticipating the Future*. New York, NY.
- Giri, K. (2020). *Experiences of Female Ex-Combatants in the Maoist Insurgency in Nepal: Endless Battles and Resistance* (Doctoral dissertation).
- Gouws, A. (2017). Feminist intersectionality and the matrix of domination in South Africa. *Agenda*, 31(1), 19-27.
- Grant, M. J., & Booth, A. (2009). A typology of reviews: an analysis of 14 review types and associated methodologies. *Health information & libraries journal*, 26(2), 91-108.
- Hachhethu, K. (2003). Democracy and nationalism interface between state and ethnicity in Nepal. *Contributions to Nepalese studies*, 30(2), 217-254.
- Hudson, H. (2015). Subversion of an Ordinary Kind: Gender, security and everyday theory in Africa. In *Africa in Global International Relations* (pp. 43-63). Routledge.
- Hughes, M. M. (2009). Armed conflict, international linkages, and women's parliamentary representation in developing nations. *Social Problems*, 56(1), 174-204.
- ICTJ (International Centre for Transitional Justice). (2010). *Across the Lines: The Impact of Nepal's Conflict on Women*. Kathmandu: Advocacy Forum and International Centre for Transitional Justice.
- IDEA (2008). *The Constituent Assembly of Nepal: An Agenda for Women*. Kathmandu.

IDEA (2011). Women Members of the Constituent Assembly: A Study on Contribution of Women in Constitution Making in Nepal (p. 905). Kathmandu.

IDEA (2012). Women's Rights and Agenda to be Incorporated in the New Constitution. Kathmandu.

IDMC. (2006). Nepal: IDP Return Still a Trickle Despite Ceasefire. Geneva: Norwegian Refugee Council. *Internal Displacement Monitoring Centre*.

Kakulu, I. I. (2014). Qualitative research strategies and data analysis methods in real estate research-an innovative approach using the BB model. In *Estate Management Department Workshop, At Federal Polytechnic, Nekede, Owerri*.

Kanel, T. (2014). Women's political representation in Nepal: an experience from the 2008 constituent assembly. *Asian Journal of Women's Studies*, 20(4), 39-62.

Jansen, G. G. (2006). Gender and war: The effects of armed conflict on women's health and mental health. *Affilia*, 21(2), 134-145.

Kappler, S., & Lemay-Hébert, N. (2021). From power-blind binaries to the intersectionality of peace: connecting feminism and critical peace and conflict studies. In *Feminist Interventions in Critical Peace and Conflict Studies* (pp. 34-50). Routledge.

Kassa, S. (2015). Challenges and opportunities of women political participation in Ethiopia. *Journal of Global economics*, 3(4), 1-7.

KC, K. B. (1976). *Nepal after the Revolution of 1950* (Vol. 1). Sharada Prakashan Griha.

Khanāla, K., Gelpke, F. S., & Pyakurel, U. P. (2012). *Dalit representation in national politics of Nepal*. Nepal National Dalit Social Welfare Organisation.

Khatri, S. K. (2010). Aahuti: Nepalma Varnabyabastaa ra Barga Sangharsha (Varna System and Class Struggle in Nepal). *Himalayan Journal of Sociology and Anthropology*, 4, 259-263.

Kolås, Å. (Ed.). (2017). *Women, Peace and Security in Nepal: From Civil War to Post-Conflict Reconstruction*. Taylor & Francis.

Kumar, K. (Ed.). (2001). *Women and civil war: Impact, organizations, and action*. Lynne Rienner Publishers.

Langer, A., & Stewart, F. (2014). Horizontal inequalities and violent conflict: Conceptual and empirical linkages. *Routledge handbook of civil wars*, 104-118.

Lawoti, M., & Pahari, A. K. (Eds.). (2009). *The Maoist insurgency in Nepal: Revolution in the twenty-first century* (Vol. 20). Routledge.

Lawoti, M. (2012). Dynamics of mobilization: Varied trajectories of Dalit, indigenous nationalities and Madhesi movements<sup>1</sup>. In *Nationalism and ethnic conflict in Nepal* (pp. 193-225). Routledge.

Leatherman, J. (2011). *Sexual violence and armed conflict*. Polity.

Lindsey-Curtet, C. (2001). Women facing war: ICRC study on the impact of armed conflict on women. ICRC.

Lotter, S. (2017). Gender gap, gender trap: negotiations of intersectionality and patriarchy amongst women elites in Nepal. *International Quarterly for Asian Studies*, 48(1-2), 97-115.

Lubkemann, S. C. (2008). *Culture in chaos: An anthropology of the social condition in war*. University of Chicago Press.

Mahat, R. S. (2005). In defence of democracy: dynamics and fault lines of Nepal's political economy. *(No Title)*.

Mahoney, J. (2000). Path dependence in historical sociology. *Theory and society*, 29(4), 507-548.

Manchanda, R. (2001). Ambivalent gains in South Asian conflicts. *The aftermath: Women in post-conflict transformation*, 99-120.

Manchanda, R. (2004). Maoist insurgency in Nepal: Radicalizing gendered narratives. *Cultural Dynamics*, 16(2-3), 237-258.

May, V. M. (2015). *Pursuing intersectionality, unsettling dominant imaginaries*. Routledge.

McCall, L. (2005). The complexity of intersectionality. *Signs: Journal of women in culture and society*, 30(3), 1771-1800.

McLeod, L. (2015). A feminist approach to hybridity: Understanding local and international interactions in producing post-conflict gender security. *Journal of Intervention and Statebuilding*, 9(1), 48-69.

Minow, M. (1997). *Not Only for Myself: Identity, Politics and the Law*. New York: The New Press.

Moser, A. (2007). The peace and conflict gender analysis: UNIFEM's research in the Solomon Islands. *Gender & Development*, 15(2), 231-239.

Murshed, S. M., & Gates, S. (2005). Spatial–horizontal inequality and the Maoist insurgency in Nepal. *Review of development economics*, 9(1), 121-134.

Nepal, U. N. D. P. (2009). *Nepal Human Development Report. State Transformation and Human Development*. Kathmandu, Nepal.

Nepal: Living Standards Survey (2010-2011). Third Round (NLSS). (2012). Central Bureau of Statistics, National Planning Commission Secretariat.

Aoláin, F. N., Haynes, D. F., & Cahn, N. (2011). *On the frontlines: Gender, war, and the post-conflict process*. Oxford University Press.

Nordstrom, C. (1999). Wars and invisible girls, shadow industries, and the politics of not-knowing. *International Feminist Journal of Politics*, 1(1), 14-33.

Pfaff-Czarnecka, J. (2005). No end to Nepal's Maoist rebellion. *Focaal*, 2005(46), 158-168.

Pankhurst, D. T. (2007). Gender issues in post-war contexts: A review of analysis and experience, and implications for policies.

Pathak, B. (2005). *Politics of people's war and human rights in Nepal*. Kathmandu: Bimipa Publications.

Patton, M. Q. (1990). *Qualitative evaluation and research methods*. SAGE Publications, inc.

Pradhan, N. (2021). Barriers to education among Dalit girls: accessibility of educational opportunities in Nepal.

Regmi, M. C. (1971). *A Study in Nepali Economic History [1768-1846]*. New Delhi: Manjushree Publishing House.

Richter, L. K. (1990). Exploring theories of female leadership in South and Southeast Asia. *Pacific Affairs*, 524-540.

Rowe, F. (2014). What literature review is not: diversity, boundaries and recommendations. *European Journal of Information Systems*, 23(3), 241-255.

Savin-Baden, M., & Major, C. H. (2023). *Qualitative research: The essential guide to theory and practice*. Taylor & Francis.

Shakya A., Gyawali, V., & Pokhrel, S. (Eds.) (2005). *IDPs Dynamics in the Kathmandu Valley. Auditing of Conflict Induced Internal Displacement*. Kathmandu: HimRights, Popwatch & Plan Nepal.

Sharoni, S. (2001). *Rethinking women's struggles in Israel–Palestine and in the north of Ireland* (pp. 85-98). na.

Sjoberg, L., & Gentry, C. E. (2007). *Mothers, monsters, whores: women's violence in global politics*. Zed Books.

Smith, D. E. (1990). *The conceptual practices of power: A feminist sociology of knowledge*. University of Toronto Press.

Sooryamoorthy, R. (2008). Untouchability in modern India. *International Sociology*, 23(2), 283-293.

Subedi, B. P. (2010). Ethnic/caste diversification in Kathmandu metropolitan: Changing social landscape of a capital city. *Journal of Geography and Regional Planning*, 3(8), 185.

Tamang, S. (2009). The politics of conflict and difference or the difference of conflict in politics: The women's movement in Nepal. *Feminist Review*, 91(1), 61-80.

- Thapa, D. (Ed.). (2003). *Understanding the Maoist Movement of Nepal*. Kathmandu, Martin Chautari.
- Deepak, T., & Sijapati, B. (2003). *A Kingdom Under Siege: Nepal's Maoist Insurgency, 1996 to 2004*.
- Thapa, D. (2012). The making of the Maoist insurgency. *Nepal in transition: From people's war to fragile peace*, 48.
- Thapa, G. B., & Sharma, J. (2009). From insurgency to democracy: The challenges of peace and democracy-building in Nepal. *International Political Science Review*, 30(2), 205-219.
- Tiwari, B. N. (2010). Horizontal inequalities and violent conflict in Nepal. *HIMALAYA, the Journal of the Association for Nepal and Himalayan Studies*, 28(1), 3.
- Tripp, A. M. (2015). *Women and power in post-conflict Africa*. Cambridge University Press.
- Meintjes, S., Pillay, A., & Turshen, M. (2001). There is no aftermath for women. *The aftermath: Women in post-conflict transformation*, 3-18.
- Upreti, B.R. (2008). Resistance Movements in Conflict Transformation and Social Change. In K. N. Pyakuryal, B. R. Upreti, & S.R. Sharma (Eds.), *Nepal: Transition to Transformation*, 15-48)
- Upreti, B. R., & Shrestha, G. (2017). The road to parliament: Women in Nepal's representative assemblies. *Women, Peace and Security in Nepal*, 9-32.
- Valentine, G. (2007). Theorizing and researching intersectionality: A challenge for feminist geography. *The professional geographer*, 59(1), 10-21.
- Wängnerud, L. (2009). Women in parliaments: Descriptive and substantive representation. *Annual Review of Political Science*, 12, 51-69.
- Webster, K., Chen, C., & Beardsley, K. (2019). Conflict, peace, and the evolution of women's empowerment. *International Organization*, 73(2), 255-289.

Wejnert, B. (2012). Why there is a Need to Study Democracy When Linking Environment and Gender? The Case of Environmental Disasters. In *Linking Environment, Democracy and Gender* (Vol. 20, pp. 155-160). Emerald Group Publishing Limited.

Wood, E. J. (2008). The social processes of civil war: The wartime transformation of social networks. *Annu. Rev. Polit. Sci.*, 11, 539-561.

Yadav, P. (2016). *Social transformation in post-conflict Nepal: A gender perspective*. Routledge.

Yadav, P. (2021). Can women benefit from war? Women's agency in conflict and post-conflict societies. *Journal of Peace Research*, 58(3), 449-461.

Yami, H. (2007). *People's War and Women's Liberation in Nepal*. Kathmandu: Janadhwani Publication.

